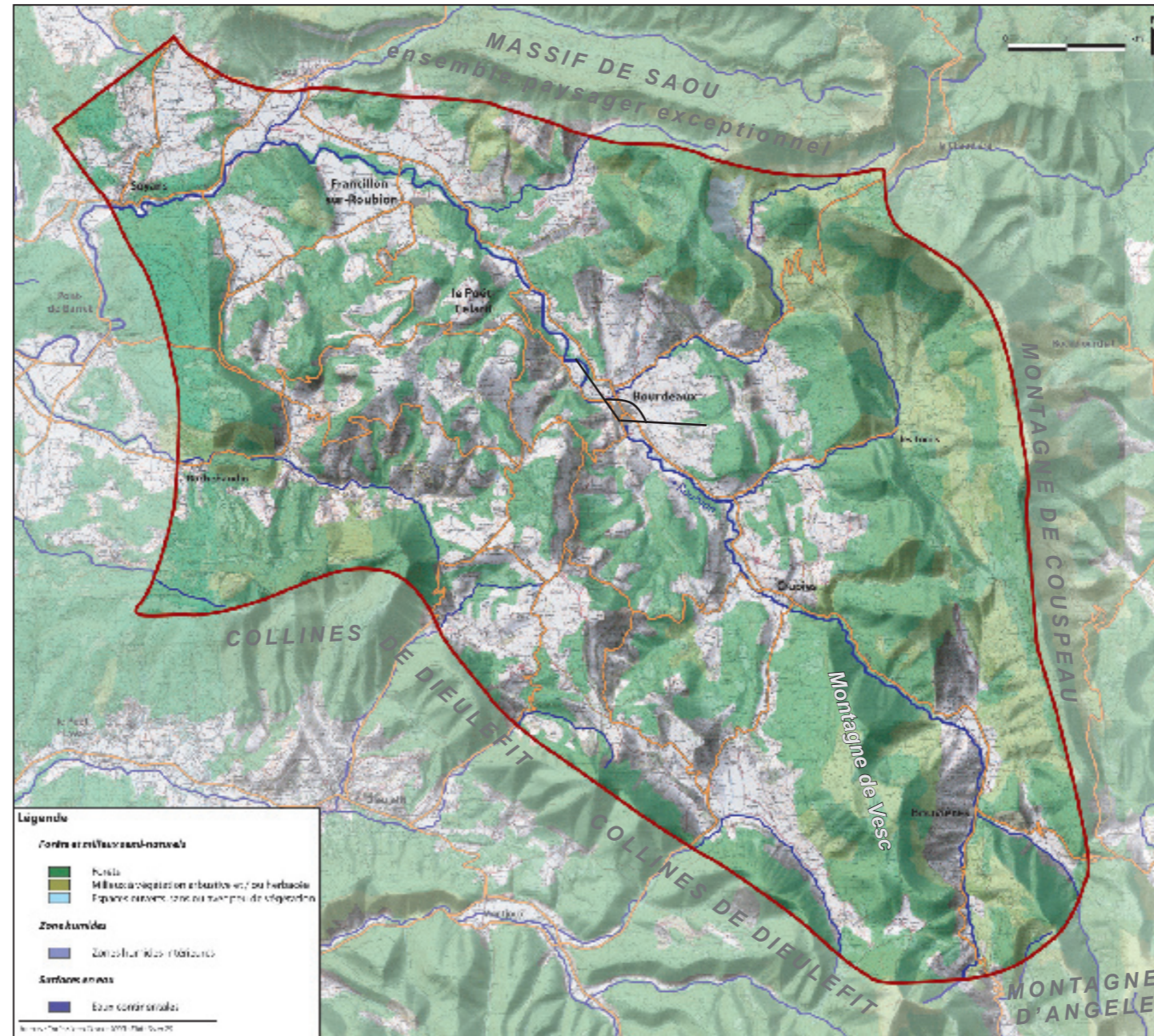


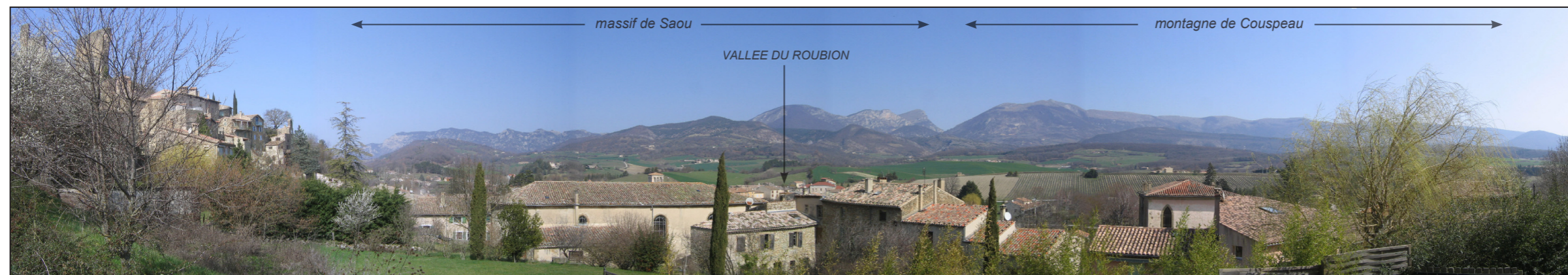
Situation de l'ensemble paysager dans le département et par rapport aux autres ensembles étudiés



Les limites de cet ensemble paysager sont toutes dessinées par des massifs montagneux, qui imposent leurs silhouettes uniques et remarquables à ces paysages de montagne. L'ensemble paysager exceptionnel (classification DIREN) du massif de Saou et la montagne de Couspeau forment la toile de fond majestueuse, commune à de nombreuses scènes paysagères. Le Pays de Bourdeaux est organisé sous la forme de deux très grands coteaux de part et d'autre de la vallée du Roubion. Ceux-ci sont orientés soit vers le massif de Saou et la montagne de Couspeau, soit vers les collines de Dieulefit.



Carte de l'organisation de l'ensemble paysager (et localisation du cliché, ci-dessous).



Vue panoramique sur le massif de Saou et la Montagne de Couspeau, dominant la vallée du Roubion depuis le village haut de Bourdeaux.

Méthode

PREMIERE MESURE DE L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE DANS SON CONTEXTE REGIONAL OU DEPARTEMENTAL

INTERETS : appréhender le contexte paysager général et connu et apprécier l'étendue de l'aire d'étude par rapport à des unités paysagères ou des ensembles paysagers recensés.

- Cartographier les ensembles paysagers ou les unités paysagères connus et repertoriés dans les atlas paysagers ou inventaires des paysages.
- Synthétiser les études déjà menées sur le territoire étudié.
- Localiser l'aire d'étude au sein de ces ensembles paysagers ou unités paysagères connus.

Outils

CARTE(S) DE SITUATION

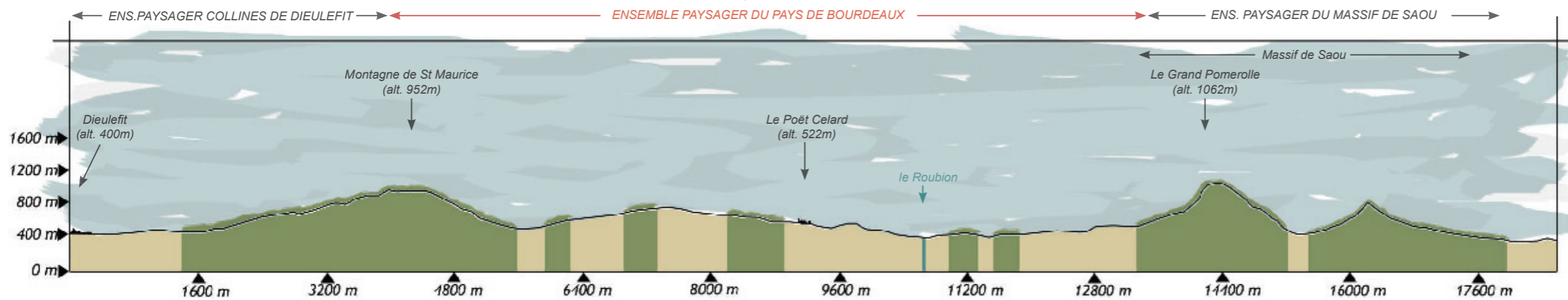
- Situation de l'ensemble paysager concerné dans le département et vis à vis des autres ensembles paysagers: limites départementales, fleuves, axes routiers et boisements principaux, parcs éoliens existants, autorisés,...

→ Sources : cartes topographiques à l'échelle 1/25 000ème, Schéma éolien du département, Atlas de l'Environnement en Rhône-Alpes, photographies, visites de terrain,...

PHOTOGRAPHIES PANORAMIQUES

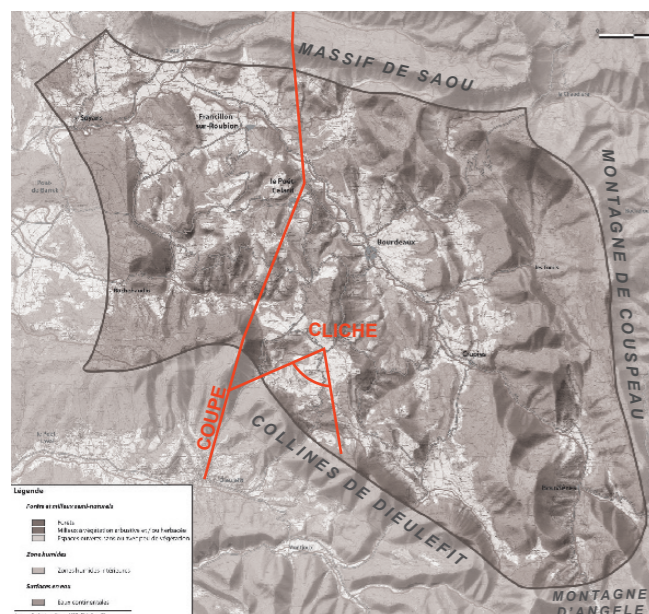
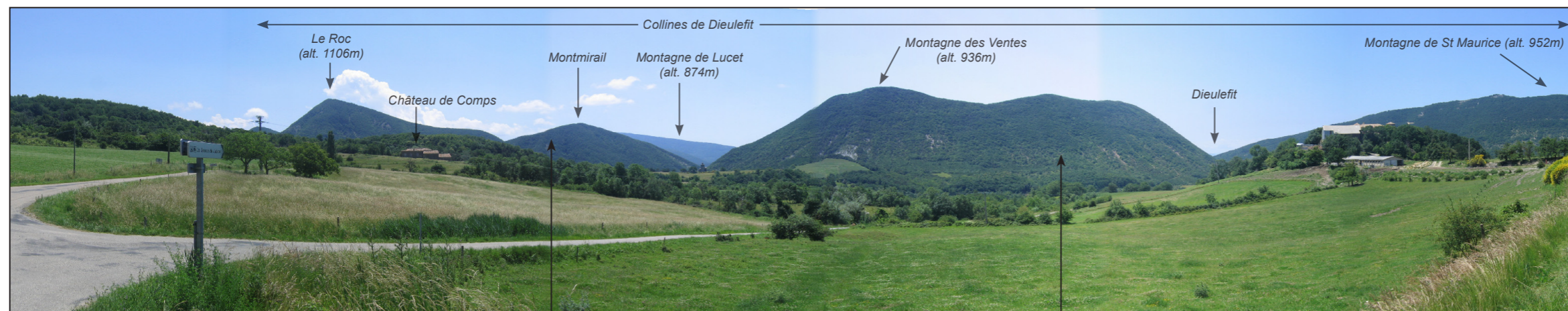
- Premières illustrations des formes de paysages et des grandes orientations visuelles (attention aux angles de vues trop larges qui ont tendance à étirer les lignes du paysage).

Le relief est structurant dans la lecture du paysage du Pays de Bourdeaux d'autant que les limites de cet ensemble paysager remarquable correspondent aux limites physiques et visuelles marquées par les différents ensembles montagneux en périphérie.



Coupe transversale de la vallée du Roubion depuis les collines de Dieulefit jusqu'au massif de Saou.

Vue panoramique en direction des collines de Dieulefit, limite physique Sud-Ouest, de l'ensemble paysager du Pays de Bourdeaux.



La physionomie singulière et reconnaissable de chacune des Collines de Dieulefit crée autant de points de repères particuliers dans le Sud de l'ensemble paysager. Ces «petites montagnes» sont d'autant plus repérables que leurs silhouettes en pain de sucre sont toutes différentes les unes des autres. Leur couverture boisée homogène et sombre et leurs formes si différentes leur permet de s'imposer rapidement dans la perception d'un paysage.

Néanmoins, leur perception visuelle est limitée à une petite partie Sud-Ouest de l'ensemble paysager car leur hauteur est limitée entre 600m et 1000m et le recul nécessaire pour les apprécier n'est pas toujours suffisant.

Les Collines de Dieulefit, au Sud-Ouest, et le massif de Saou, au Nord, constituent les deux premières limites montagneuses de l'ensemble paysager. Elles constituent également les cadres montagneux sur lesquels se détachent les premiers plans et tous les motifs paysagers du Pays de Bourdeaux (bâti, parcelles agricoles, structures végétales,...), ce qui leur confère une importance de premier ordre.

Méthode

APPRECIATION DE L'ECHELLE ET DES DIMENSIONS DU PAYSAGE

- Apprécier de quelles façons le relief façonne le paysage, crée un environnement particulier, voire s'impose comme un cadre de premier ordre.

- Evaluer par des coupes de terrain les amplitudes du relief et les distances réelles (dimensions horizontales par rapport aux dimensions verticales).

- Introduire l'objet éolien, ses dimensions et les éventuels parcs éoliens existants (même au delà des «limites» de l'ensemble paysager lui-même).

- Localiser ces dimensions exceptionnelles sur les coupes de terrain.

Outils

COUPES DE TERRAIN ET VUES PANORAMIQUES CORRESPONDANTES

- Les coupes permettent de mettre en relation l'échelle horizontale du paysage (celle du parcours, de la route) avec son échelle verticale (hauteurs, repères). Elles permettent ainsi de mesurer les dimensions, d'appréhender l'échelle du paysage et de donner un rapport de proportion entre les différentes composantes paysagères (le choix du rapport d'échelle est important pour accentuer ou non un caractère particulier du relief: 1 pour 1, 1 pour 2,...).

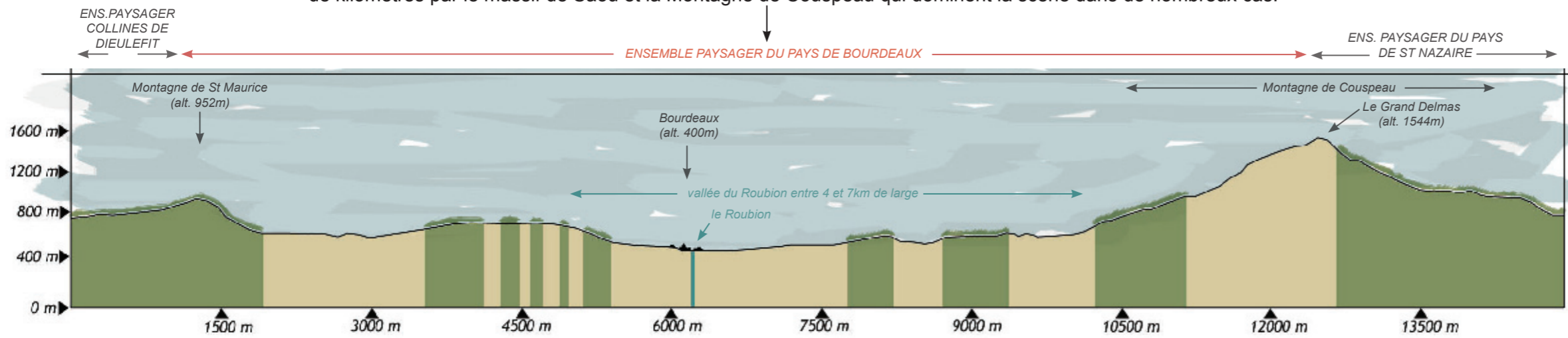
Il est important qu'elles représentent les paysages ouverts et fermés (parcelles cultivées / parcelles boisées).

- Les vues panoramiques sont à mettre en relation avec les coupes correspondantes afin de montrer les grandes orientations visuelles et la profondeur des champs de vision majeurs.

- La confrontation coupes / vues panoramiques, permet de différencier les impressions visuelles et les dimensions réelles d'un territoire.

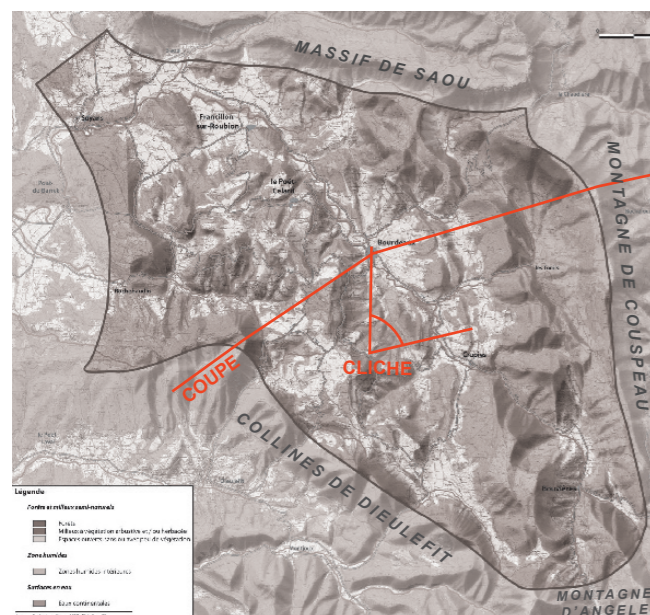
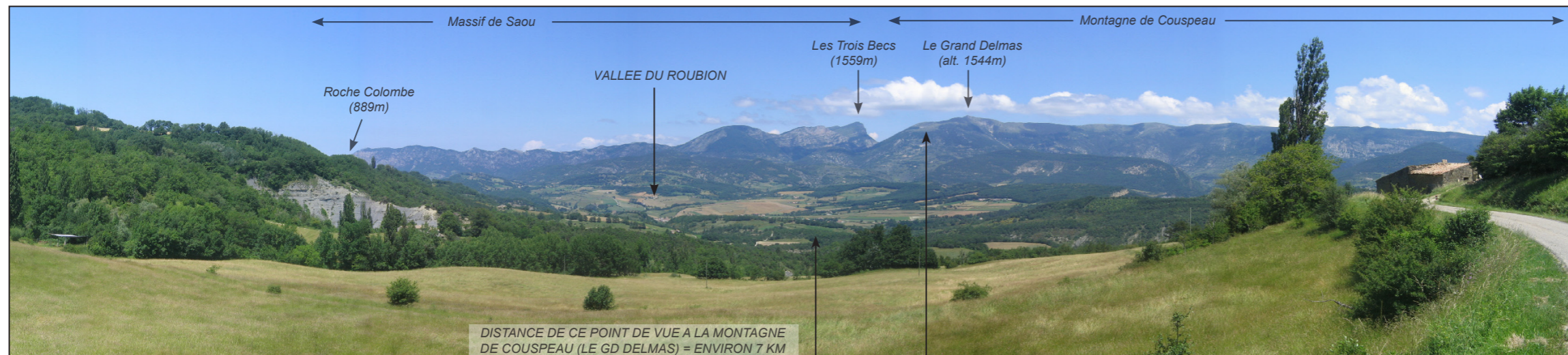
→ Sources: cartes topographiques (1/25 000ème), visites de terrain...

La vallée du Roubion et ses coteaux occupent une grande place au sein de l'ensemble paysager. La vallée est très large, proportionnellement à tout l'ensemble paysager et c'est depuis ses coteaux que s'offrent au regard les champs de vision les plus larges et les plus lointains. Ceci dit, les profondeurs de champs sont rapidement limitées à une dizaine de kilomètres par le massif de Saou et la Montagne de Couspeau qui dominent la scène dans de nombreux cas.



Coupe transversale de la vallée du Roubion depuis les collines de Dieulefit jusqu'à la Montagne de Couspeau.

Vue panoramique sur la vallée du Roubion en direction du massif de Saou et de la Montagne de Couspeau, limites physiques Nord et Nord-Est de l'ensemble paysager.



La vallée du Roubion constitue l'ossature de l'ensemble paysager et propose les plus grandes séquences paysagères mettant en scène le massif de Saou et la montagne de Couspeau, les deux limites géographiques Nord et Nord-Ouest de l'ensemble paysager.

Le massif de Saou et la montagne de Couspeau s'imposent d'autant plus dans le paysage de la vallée du Roubion que les dénivellés avec le fond de vallée sont importants (de l'ordre de 800 à 1100 m).

Méthode

APPRECIATION DE L'ECHELLE ET DES DIMENSIONS DU PAYSAGE

- Apprécier de quelles façons le relief façonne le paysage, crée un environnement particulier, voire s'impose comme un cadre de premier ordre.
- Evaluer par des coupes de terrain les amplitudes du relief et les distances réelles (dimensions horizontales par rapport aux dimensions verticales).
- Introduire l'objet éolien, ses dimensions et les éventuels parcs éoliens existants (même au delà des «limites» de l'ensemble paysager lui-même).
- Localiser ces dimensions exceptionnelles sur les coupes de terrain.

Outils

COUPES DE TERRAIN ET VUES PANORAMIQUES CORRESPONDANTES

- Les coupes permettent de mettre en relation l'échelle horizontale du paysage (celle du parcours, de la route) avec son échelle verticale (hauteurs, repères). Elles permettent ainsi de mesurer les dimensions, d'appréhender l'échelle du paysage et de donner un rapport de proportion entre les différentes composantes paysagères (le choix du rapport d'échelle est important pour accentuer ou non un caractère particulier du relief: 1 pour 1, 1 pour 2,...).
- Il est important qu'elles représentent les paysages ouverts et fermés (parcelles cultivées / parcelles boisées).
- Les vues panoramiques sont à mettre en relation avec les coupes correspondantes afin de montrer les grandes orientations visuelles et la profondeur des champs de vision majeurs.
- La confrontation coupes / vues panoramiques, permet de différencier les impressions visuelles et les dimensions réelles d'un territoire.

→ Sources: cartes topographiques (1/25 000ème), visites de terrain...

Un paysage rural patrimonial

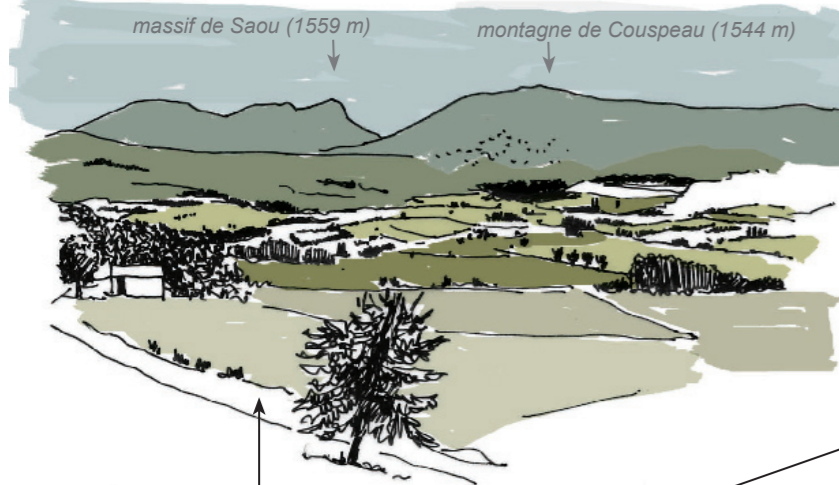
Les « 7 Familles du Paysage en Rhône-Alpes »

Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte.

Ces structures paysagères sont le résultat d'une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. On trouve généralement dans ces paysages une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural mais aussi des traces qui attestent d'une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle.

(extrait de la brochure éditée par la DIREN Rhône-Alpes (2005))

La vallée du Roubion avec les montagnes de Saou et Couspeau en toile de fond.



Les villages en fond de vallée sont peu nombreux. C'est le cas de Bourdeaux par exemple, mais une partie du village est implantée à flanc de coteau, ce qui lui vaut son appellation de village perché.

La vallée du Roubion est souvent large et les paysages qui lui sont associés sont ouverts jusqu'aux piémonts des montagnes. Ils sont constitués d'un maillage de parcelles de couleurs et de formes différentes qui, associées à de nombreuses structures végétales (haies bocagères, arbres isolés, micro boisements,...), donnent à lire les reliefs des piémonts. Ils constituent souvent les premiers plans de lecture des paysages, et sont importants car ils permettent, par contraste de texture, de lire les arrière plans montagneux si singuliers en Pays de Bourdeaux.

Les hauteurs de Crupies au dessus de la vallée du Roubion.



Certaines pentes, parmi les moins accessibles, sont pâturées et dessinées par des haies bocagères et des boisements de petite taille. Ces terrasses sont encore très lisibles dans le paysage, bien qu'elles disparaissent de plus en plus, mais associées à un habitat rural et ancien, elles donnent toute la mesure du travail de l'homme sur les piémonts de ces montagnes et permettent d'en révéler l'échelle.



L'agriculture dans le fond de la vallée du Roubion

Le rapport visuel à la montagne est toujours présent, quel que soit le lieu où l'on se trouve en Pays de Bourdeaux. Cela permet de se situer (ici la crête minérale du massif de Saou) et d'estimer les dimensions du paysage par comparaison d'échelles (ici l'échelle des balles de pailles et des labours en regard du massif de Saou donne une idée de la proximité de la montagne et de sa très grande échelle).

Seuls les sommets des plus hauts massifs sont couverts d'herbage, là où la forêt a cédé le pas. C'est le cas de la montagne de Couspeau par exemple, mais pas celui des collines de Dieulefit, entièrement boisées. Allées à la morphologie singulière de chaque montagne, ces «différences de textures» dues aux boisements, permettent le plus souvent d'identifier clairement chaque montagne.

Les flancs des montagnes sont souvent boisés de feuillus et de quelques résineux donnant ainsi un aspect sombre à la plupart des massifs.

Les hameaux et les villages de la vallée du Roubion sont souvent accrochés aux flancs des montagnes en position dominante. On note une gradation visuelle des premiers plans agricoles vers les grands horizons montagneux des montagnes de Saou et de Couspeau, qui confèrent un caractère remarquable aux paysages de cet ensemble.



Le village perché de Poët Célard et le massif de Saou.

Méthode

ETUDE DES COMPOSANTES PAYSAGERES ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

INTERETS : aborder la question des rapports d'échelle entre les différentes composantes paysagères (bâti, bois, haies brise vent,...).

- Etudier les structures végétales (formes, répartition, rôles, échelle,...).
- Etudier les formes que prend l'agriculture.
- Etudier l'implantation du bâti et des principaux axes de communication.

Outils

BLOC DIAGRAMME DE PRINCIPE

- Le bloc diagramme permet d'interpréter les caractéristiques de l'ensemble paysager sous forme de croquis en 3 dimensions. Le bloc ne doit pas représenter une partie de territoire précisément mais doit être représentatif de l'organisation et de l'occupation du sol du territoire étudié.

→ Sources : cartes topographiques à l'échelle 1/25 000ème, photographies, terrain,...

CROQUIS

- Ils constituent un complément à la photographie car ils sont une interprétation du paysage. Ils doivent faire ressortir les caractères importants d'un paysage afin d'en éclairer la lecture (ligne d'horizon, lignes structurantes, masse boisée, points d'appels visuels,...).

La mise en parallèle du bloc diagramme, des croquis et des photos permet de cumuler une vision distanciée globale du paysage et une vision de détail des composantes essentielles.

Une parcelle labourée sur les pentes de la vallée du Roubion au dessus de Bourdeaux.



La richesse des formes agricoles (labours, prairies, friches, champs de lavandes,...) associée à celle des structures végétales (bosquets, haies bocagères, arbres isolés, arbres d'ornement,...) et à la diversité des patrimoines bâtis (fermes, églises, temples, lavoirs,...) permettent de proposer une multitude d'ambiances et de scènes paysagères différentes, qui contribuent à renforcer le caractère rural-patrimonial défini par la DIREN. Un des points communs de ces espaces est la relation visuelle et parfois physique qu'ils entretiennent avec les montagnes de Saou, de Couspeau et les collines de Dieulefit dans une moindre mesure.

L'Ouest du Pays de Bourdeaux entre les Côtiers de la Bégude Puy St Martin et le massif de Saou (localisation du cliché sur la vignette, ci-dessous).



Dans l'arrière pays de Bourdeaux, lorsque l'on s'éloigne des secteurs les plus montagneux, le relief est plus collinaire et permet aux premiers plans paysagers de prendre plus d'importance. Si bien que dans ce micro paysage entre le massif de Saou et les Côtiers de la Bégude Puy St Martin, on observe une très grande diversité de formes agricoles, de structures végétales et de reliefs qui lui confèrent une grande valeur patrimoniale. Cette dernière est d'autant plus grande que ces éléments de patrimoine sont placés en regard de la crête montagneuse de Saou, qui présente une face fortement dessinée par les alternances de roches calcaires et de boisements.

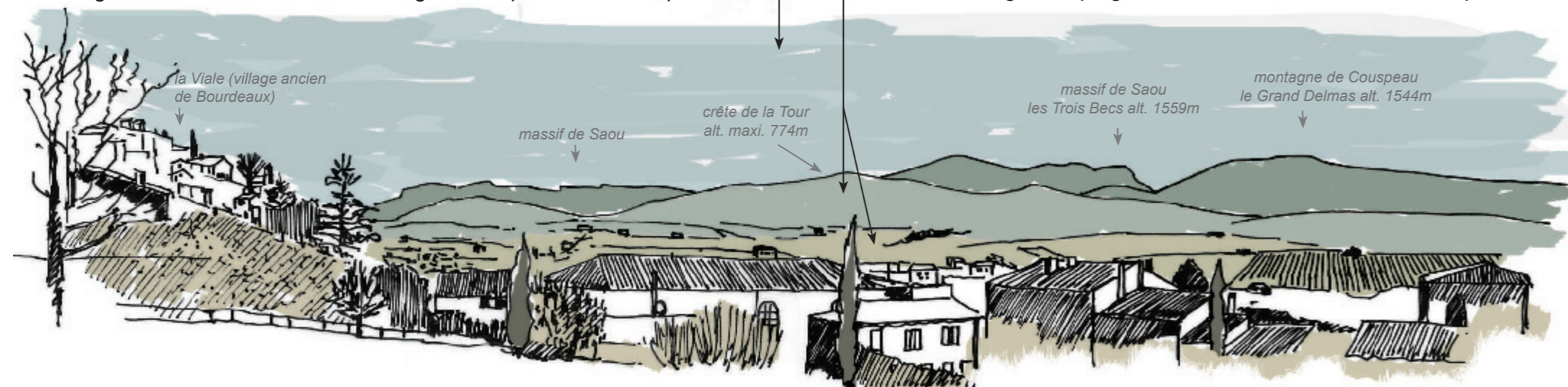
Le village de Bourdeaux est construit autour de la rivière le Roubion et s'étend largement sur les coteaux, si bien que la partie ancienne du bâti (la Viale) est perchée et domine largement le reste du bourg.

Le village entier est orienté vers les montagnes de Saou et de Couspeau, celles-ci constituant le cadre paysager remarquable de toute la vallée du Roubion.

Les vues sont nombreuses, larges et ouvertes depuis les hauteurs, plus cadrées à l'intérieur du village, mais les silhouettes des montagnes sont présentes à chaque instant.

Le relief s'élève graduellement depuis le fond de la vallée du Roubion vers les montagnes de Saou et de Couspeau, qui forment la ligne d'horizon.

Entre ces deux plans, il existe deux lignes de collines intermédiaires qui mettent à distance l'horizon montagneux et sont importantes dans la mesure où elles guident progressivement l'oeil vers Saou et Couspeau.



Vue depuis la Viale, sur les hauteurs de Bourdeaux, vers la vallée du Roubion.

Méthode

ETUDE DES REPERES VISUELS

INTERETS : comprendre la façon de s'orienter et de se repérer dans le paysage.

- Etudier les structures végétales et leurs formes.
- Etudier les formes du bâti et ses rôles en tant que marqueurs paysagers.
- Etudier les éléments construits jouant un rôle de repère visuel (pylône, château d'eau, éoliennes,...).

Outils

PHOTOGRAPHIES, VUES PANORAMIQUES LEGENDEES

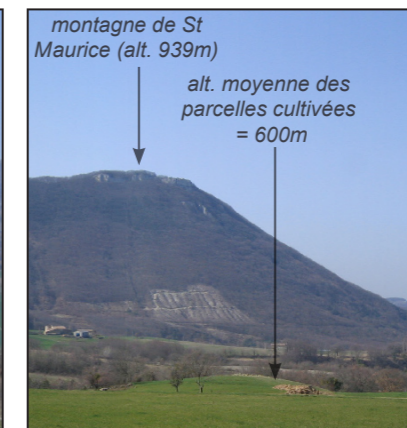
- Les clichés peuvent être un préalable aux croquis car ils donnent une vision plus objective du territoire. Néanmoins, les légendes permettent de mettre le doigt sur des points particuliers (village, éolienne, axes de circulation,...).

CROQUIS

- Ce sont des croquis d'interprétation qui permettent de mettre valeur certains caractères particuliers (ligne de crête bien lisible, silhouette d'un village, trame du parcellaire, repères visuels,...) au détriment d'autres moins importants pour la compréhension de l'organisation du territoire.

→ Sources : terrain, photographies.

Echelle du paysage quotidien



Les formes produites par l'agriculture sont nombreuses dans la vallée du Roubion; leur échelle «humaine» permet d'évaluer celle des montagnes environnantes dont les dimensions sont beaucoup plus difficile à appréhender sans repère à proximité.

Des arbres qui se détachent du paysage par leur silhouette particulière ou par leur isolement, constituent les premiers repères paysagers; leur multiplication sur différents plans paysagers donne à lire progressivement la profondeur d'un territoire (ici les peupliers colonaires d'une 20aine de mètres) et son échelle.

Certains coteaux autour de Crupies sont pâturés. Les lignes des terrasses en pierres sèches et celles des haies bocagères accompagnent la pente, et donnent une échelle de l'occupation humaine de ce territoire.

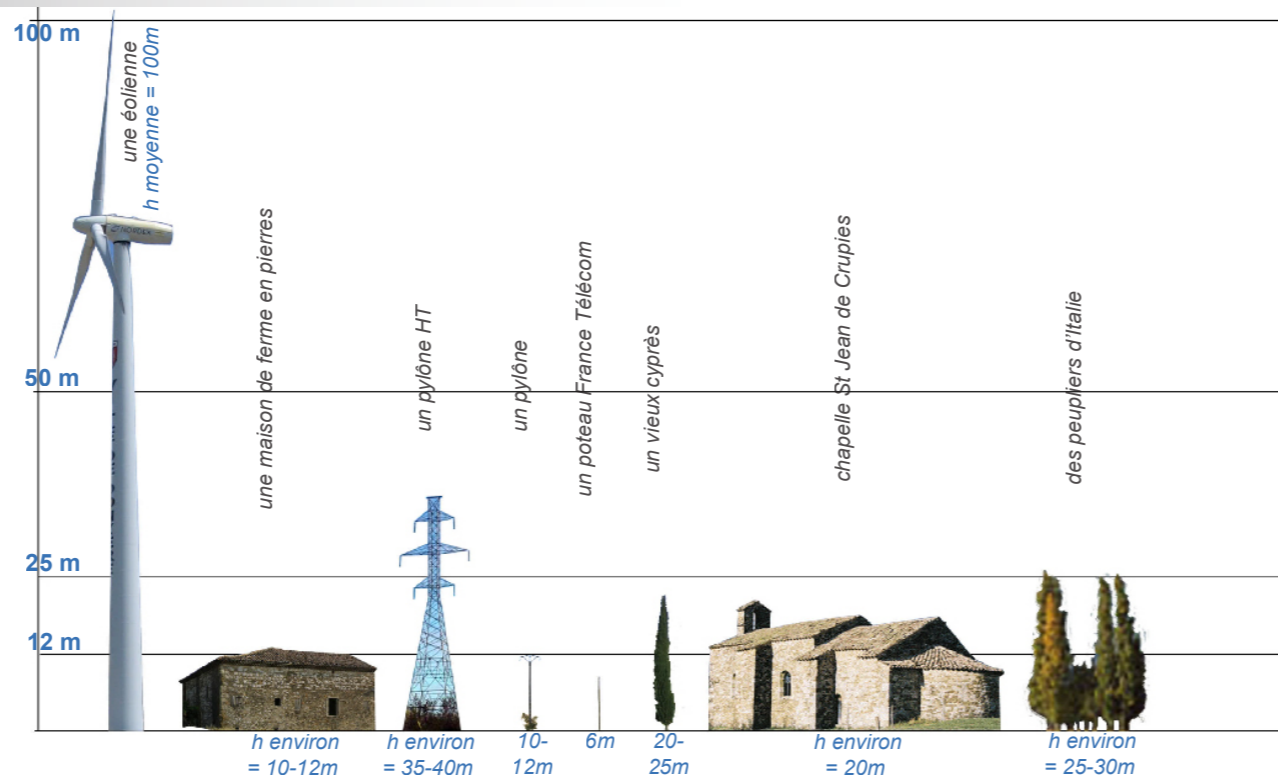
Parfois il est difficile de donner une échelle à un paysage même en présence de repères paysagers : ici les ruines du vieux château qui domine Bourdeaux pourraient servir de mesure étalon mais l'état de ruine rend difficile ce travail à priori (h= env. 30m).

La strate boisée et homogène de la montagne de St Maurice, permet difficilement d'en estimer l'échelle. Néanmoins, la parcelle reboisée, à son pied, permet de distinguer des lignes de plantations et donc d'apprécier les dimensions de la colline.

Hauteurs relatives de quelques points de repères dans ou proches de l'ensemble paysager du Pays de Bourdeaux.

UNE ECHELLE LIEE AU PARCELLAIRE ET AU CONTRASTE ENTRE LES DIFFERENTS TYPES L'OCCUPATION DU SOL

En dehors des éléments construits (pylônes/mâts, habitat, routes,...) présents ponctuellement dans l'ensemble paysager, ce sont surtout les structures végétales et le parcellaire agricole qui permettent de se représenter une échelle du paysage. Plus exactement, il s'agit du contraste entre les différents types d'occupations du sol et celui entre les différentes structures végétales, qui pourra donner un ordre de grandeur quant à l'échelle d'une colline, d'un plateau ou d'une montagne.

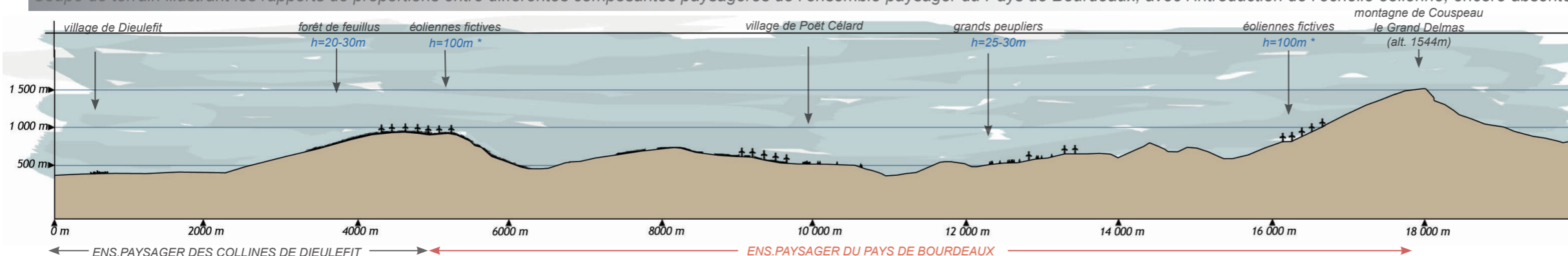


* Les hauteurs des éoliennes de parcs éoliens existants, en construction ou fictifs, mentionnées dans toutes les fiches descriptives ne correspondent pas à la réalité. Il s'agit de la hauteur moyenne des éoliennes installées en 2007, dans le domaine du grand éolien terrestre, sachant qu'elle peut varier de 80 à 90m en bout de pâles à 130m voire 140m.

L'ECHELLE DE L'OBJET EOLIEN ?

Cette échelle n'existe pas du tout au sein de l'ensemble paysager. Les éléments construits les plus élevés concernent les pylônes et les mâts électriques, mais sont peu nombreux en comparaison d'autres ensembles paysagers. Les montagnes constituent à elles seules des objets, tant on peut les individualiser et tant elles s'imposent à chaque point de vue; c'est pourquoi l'enjeu principal vis à vis de l'éolien consistera à respecter l'échelle de ces montagnes sans en affaiblir la présence.

Coupe de terrain illustrant les rapports de proportions entre différentes composantes paysagères de l'ensemble paysager du Pays de Bourdeaux, avec l'introduction de l'échelle éolienne, encore absente.



Méthode

COMPARAISON D'ECHELLES

INTERETS : Commencer à percevoir une éventuelle cohabitation entre les repères auxquels nous sommes habitués et l'objet éolien.

■ Dimensionner les repères visuels existants et comparer leur hauteur.

■ Mesurer l'échelle de ces éléments les uns par rapport aux autres : structures végétales principales (haies, arbre isolé), structures bâties traditionnelles (maison, immeuble, église), repères ponctuels (château d'eau, tour, pylône, ouvrage d'art), reliefs caractéristiques (sommets marquant, butte) et l'objet éolien.

Outils

PHOTOGRAPHIES LEGENDEES COUPES DE TERRAIN

■ Coupes de terrain avec localisation de tous les repères verticaux significatifs.

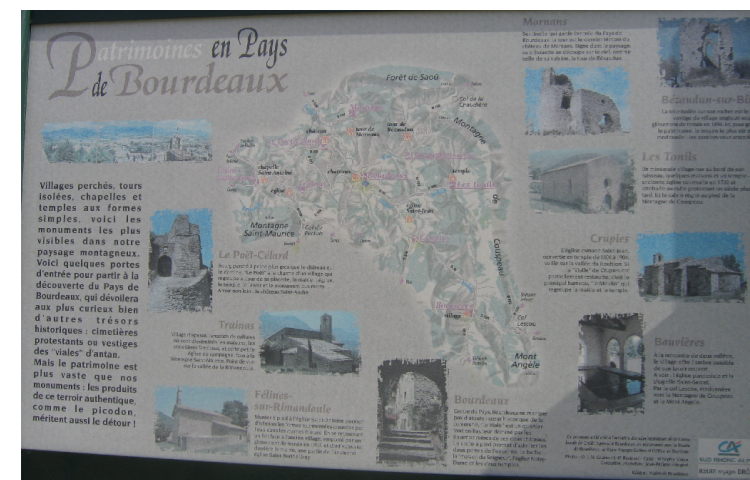
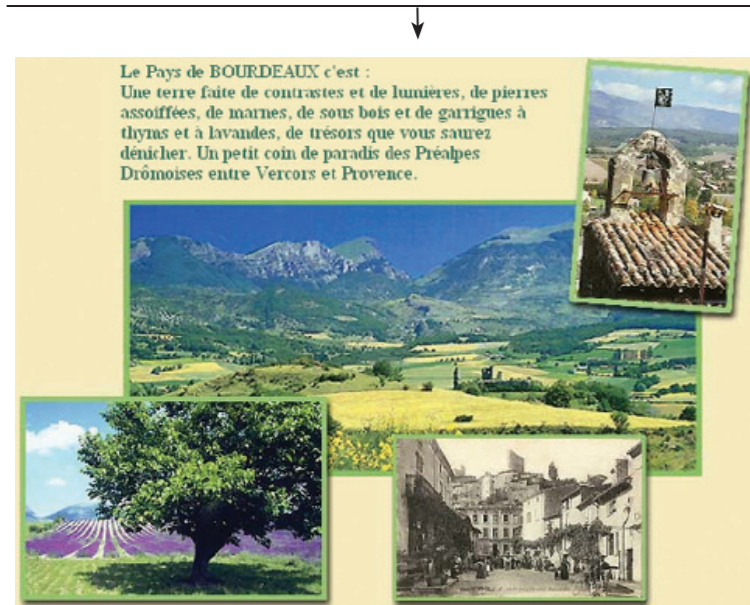
■ Schémas des hauteurs relatives de quelques points de repères (en abscisses : photos des repères, en ordonnées : hauteurs en mètres).

→ Sources : terrain, photographies, documentation technique, sites internet.

Un paysage construit au milieu d'un paysage naturel

■ ENTRE DAUPHINE ET DROME PROVENCALE

La page d'accueil du site internet bourdeaux-tourisme.com donne à voir les différents visages d'un pays entre le Sud du Dauphiné et le Nord de la Drôme provençale. L'image du champ de lavandes est récurrente dans l'iconographie évoquant les paysages provençaux, bien que cette culture soit limitée à quelques espaces dans l'ensemble paysager. La photo à laquelle est accordée la plus grande importance est la photo centrale: une nature dessinée par l'homme (le paysage agricole) fait face à un paysage naturel grandiose (les montagnes de Saou et de Couspeau).

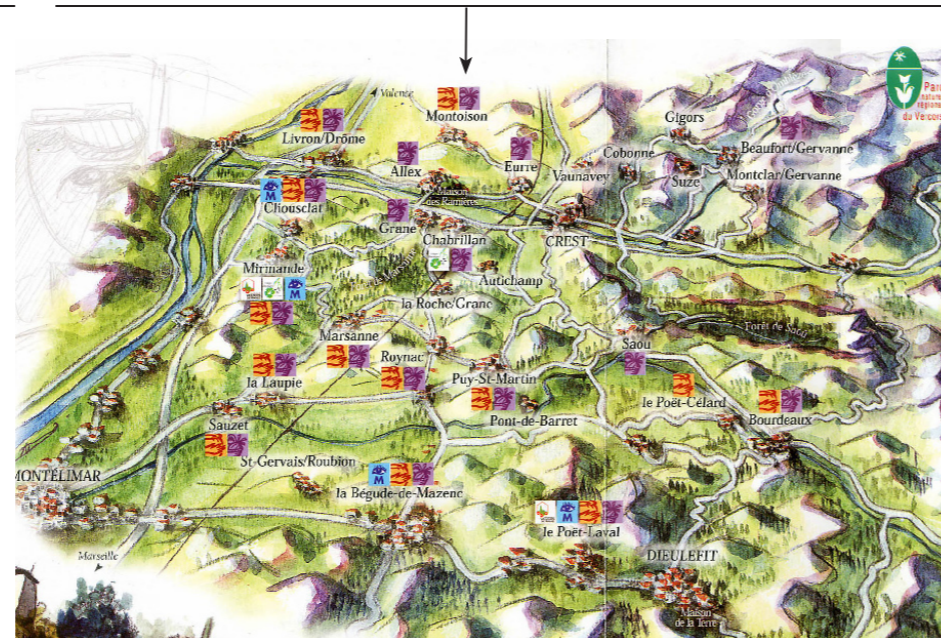


■ LE PATRIMOINE BÂTI: LA PRINCIPALE PORTE D'ENTRÉE DANS LE PAYS

Sur ce **panneau d'information** situé en bonne place au coeur du village de Bourdeaux, c'est en premier lieu le patrimoine bâti (villages perchés, tours, chapelles et temples) qui est mis en avant pour parler du Pays de Bourdeaux. On a donc choisi de mettre l'accent sur un patrimoine, qu'il faut aller chercher dans chaque village, plutôt confidentiel, que sur le cadre naturel remarquable qui s'offre au regard de tout un chacun depuis chaque point de vue.

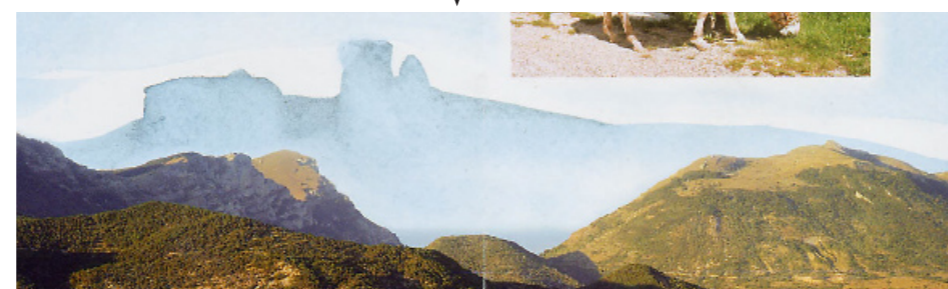
■ LE COTE PROVENCAL DU PAYS DE BOURDEAUX

Cette carte est issue d'une brochure richement illustrée présentant **les villages perchés du Sud de la Drôme**. La brochure est amendée de nombreux croquis à la main qui représentent soit des vues depuis des villages patrimoniaux, soit des détails architecturaux (lavoirs, fontaines, maisons particulières, ensemble bâti,...). L'ensemble paysager du Pays de Bourdeaux comporte 3 villages perchés (Bourdeaux, le Poët Célard et Saou) présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux importants, car ce sont les principaux centres de vie du Pays de Bourdeaux et car ils proposent des points de vue ouverts sur le grand paysage de la montagne.

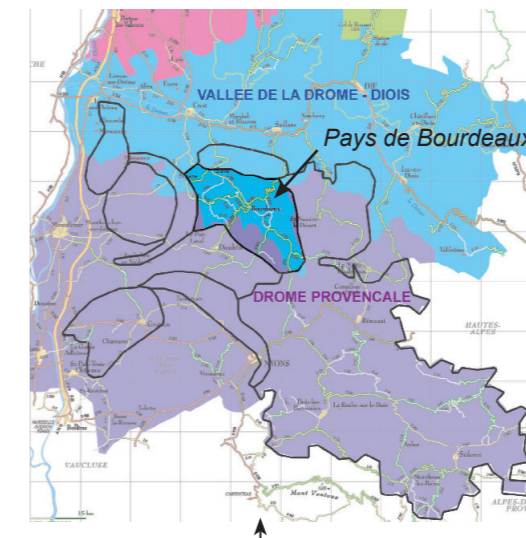


■ L'HORIZON MONTAGNEUX

La **plaquette de l'office de tourisme du Pays de Bourdeaux** utilise la technique de l'aquarelle pour accentuer l'effet d'horizon montagneux et de plans paysagers montagneux. Ce montage montre comment les différents plans de lecture du paysage peuvent être simplifiés et réduits à leurs simples silhouettes, tant celles-ci sont singulières et imposantes (cela vaut en particulier pour les montagnes de Saou et de Couspeau que l'on retrouve abondamment dans l'iconographie touristique).



■ AUX MARGES DE LA DROME PROVENCALE



Carte des pays touristiques de la Drôme (OT 26) sur laquelle nous avons superposé les limites des ensembles paysagers définis dans le schéma éolien. L'essentiel de l'ensemble paysager du Pays de Bourdeaux se trouve dans ce que l'office de tourisme de la Drôme nomme la Vallée de la Drôme - Diois.

■ FACE A LA LA MONTAGNE



Cette photo illustre **un panneau d'information à la sortie de Bourdeaux** et représente la vue depuis la Viale, le village haut de Bourdeaux.

On retrouve ce même point de vue et ce même angle dans d'autres documents touristiques, sous forme de croquis par exemple. C'est dire combien ce face à face entre le village perché de Bourdeaux et les montagnes de Saou et Couspeau est fécond. Ce cliché et représentatif de l'omniprésence de l'horizon montagneux et de son importance dans la perception du paysage de la vallée du Roubion.

Méthode

QUELLE EST L'IMAGE DU PAYSAGE OU DU TERRITOIRE ETUDIE ?

INTERETS : Evaluer l'impact de l'éolien sur l'image d'un paysage. L'éolien est souvent le révélateur des qualités d'un paysage car les tensions autour de ces qualités paysagères ne sont jamais aussi importantes que lorsqu'on évoque l'apport de l'objet éolien.

■ Recenser les différentes visions et représentations des qualités d'un paysage au travers de la documentation touristique, de la littérature, de l'imagerie Internet.

■ Etudier les éventuelles différences de perception entre une vision « subjective » d'un paysage et des moyens de représentations qui seraient plus objectifs.

■ Evoquer les différents types de perceptions en fonction des publics (résidents permanents, vacanciers, résidences secondaires, populations rurale, urbaine).

Outils

TOUT SUPPORT PERMETTANT LA PROMOTION D'UN TERRITOIRE, D'UN PAYSAGE

■ Inventaire et analyse de l'iconographie relative à l'ensemble paysager.

→ Sources : dépliants, prospectus, guides touristiques, sites internet, cartes topographiques à l'échelle 1/25000ème, terrain, photographies.

Le Nord de la vallée du Roubion au pied du massif de Saou.

massif de Saou - le Grand Pomerolle (alt.1062m)

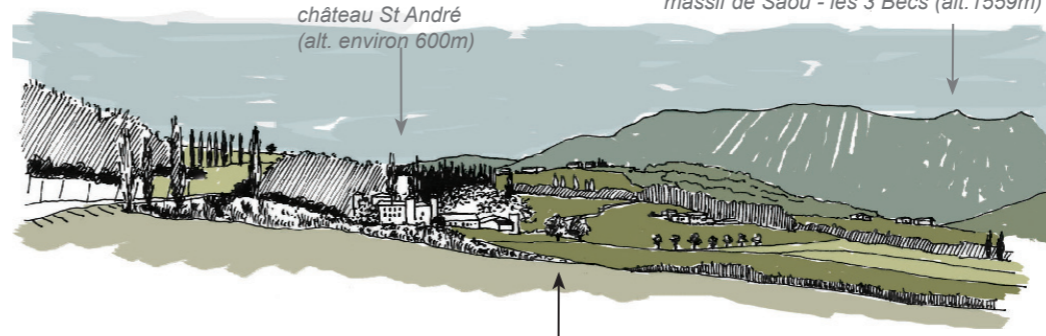


Les enjeux paysagers sont importants pour tous les lieux de vie situés dans la basse vallée du Roubion (notamment Francillon le principal village) car la proximité physique et visuelle avec le massif de Saou est la plus importante. Les dénivellés entre la vallée et le massif de Saou sont grands, ce dernier prenant alors encore plus d'importance. Il convient donc de ne venir ni perturber, ni affaiblir ce rapport d'échelle.

Une partie du bassin de vision depuis le col de Boutière.

château St André (alt. environ 600m)

massif de Saou - les 3 Becs (alt. 1559m)



C'est depuis les coteaux Sud de la vallée du Roubion que l'on mesure le caractère remarquable des larges vues panoramiques vers les montagnes de Saou et de Couspeau. Les premiers plans des coteaux sont jardinés, travaillés et habités par l'homme, ce qui confère au paysage un caractère patrimonial et l'horizon étendu des montagnes de Saou et Couspeau fini par donner ce caractère remarquable. C'est donc cette confrontation d'échelles particulières entre les premiers plans paysagers travaillés par la main de l'homme et l'horizon grandiose du massif de Saou et de la montagne de Couspeau, qu'il faut absolument préserver.

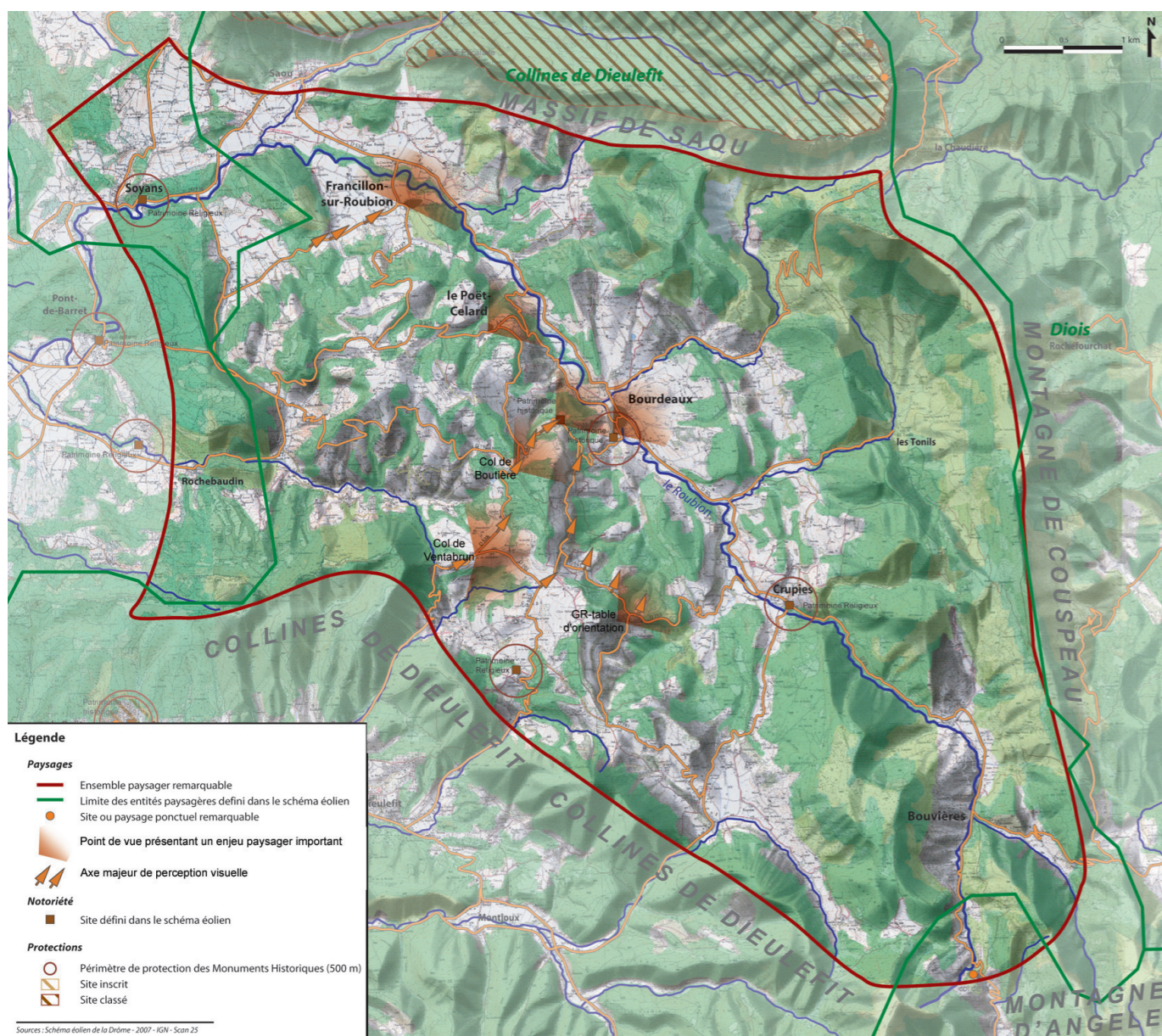
Les ruines du vieux château qui domine Bourdeaux et la vallée du Roubion. massif de Saou - les 3 Becs (alt. 1559m) montagne de Couspeau le grand Delmas (Alt. 1544m)



Il existe plusieurs éléments de patrimoine, classés généralement pour l'architecture qu'ils représentent, mais dont l'intérêt paysager va bien au delà du simple bâti. Par exemple, les ruines du château qui domine Bourdeaux constituent à elles seules un point de repère à l'échelle de toute la vallée du Roubion, d'autant plus important qu'il se superpose visuellement avec le massif de Saou et la montagne de Couspeau.

La chapelle romane St Jean à Crupies (classée Monument Historique).

chapelle (alt. environ 544m)



Sensibilités patrimoniales paysagères de l'ensemble paysager (classements et protections des monuments et des sites).

Méthode

PERIMETRES ET SITES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES

- Reporter les inventaires des monuments historiques classés et inscrits et leurs périmètres de protection.
- Reporter les inventaires des sites naturels inscrits et classés.
- Représenter les sensibilités paysagères (crête sensible, lisibilité d'une structure paysagère à conserver, boisement important dans la perception d'un site,...).
- Cartographier les points de vue présentant des enjeux paysagers importants (vue panoramique, site ou axe fréquenté, point de passage, site emblématique, point de vue incontournable...).

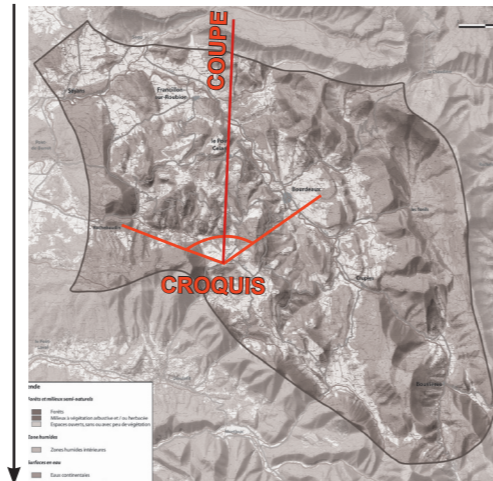
Outils

CARTE DES SENSIBILITES PATRIMONIALES ET PAYSAGERES

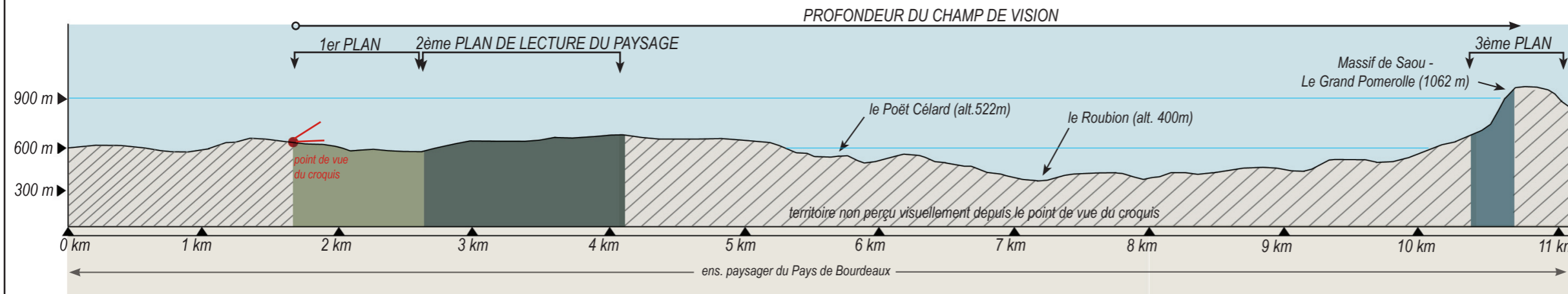
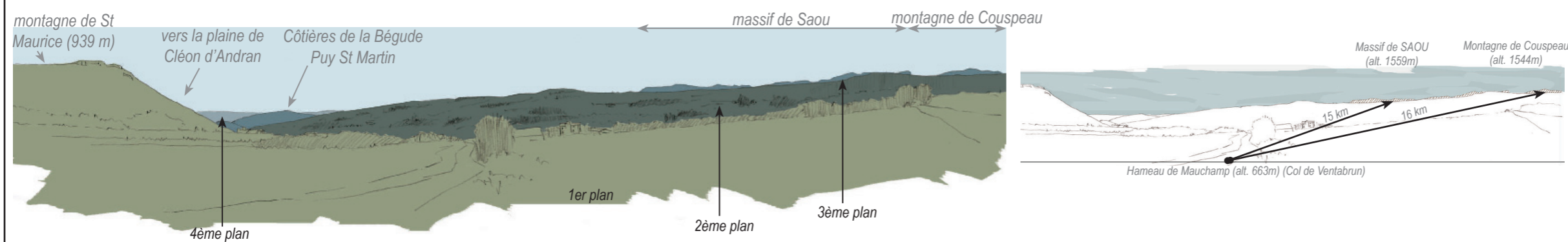
- Carte des sites de notoriété, des sensibilités paysagères, des points de vue à enjeux importants et des unités paysagères connues.

→ Sources : dépliants, prospectus, guides touristiques, sites internet, base Mérimée du min. de la culture (sites inscrits et classés).

Les champs de vision depuis l'ensemble paysager du Pays de Bourdeaux sont majoritairement limités à l'ensemble paysager lui-même; en d'autres termes, le regard ne peut que rarement s'aventurer au delà des limites montagneuses de l'ensemble paysager. Sauf dans ce cas précis, depuis les plateaux autour du col de Ventabrun, où l'on aperçoit les contours de la plaine de Cléon d'Andran et la silhouette des Côtiers de la Bégude Puy St Martin.



Depuis le hameau de Mauchamp (Col de Ventabrun)



Ce type de coupe permet de montrer la profondeur du territoire perçu depuis un point de vue et d'en matérialiser les limites visuelles. Cette coupe permet également de montrer le territoire qui ne peut être perçu, notamment certaines vallées ou coteaux (le territoire non perçu visuellement depuis le point de vue est représenté en hachures sur la coupe).

Coupe de terrain entre le hameau de Mauchamp (col de Ventabrun) et le massif de Saou

■ RÔLES DES 1ers ET 2ème PLANS :

- Sur le croquis les 1ers et 2ème plans occupent l'essentiel du champ de vision, alors que sur la coupe, ils ne représentent qu'une partie de la profondeur de champ qui s'étend jusqu'au massif de Saou, à 10km.
- Leur importance est grande car ils occupent l'essentiel de la scène paysagère et masquent même une partie du territoire.
- Les structures paysagères de ces deux plans paysagers sont donc perçues en détail et l'on mesure l'échelle du travail de l'homme (haies bocagères, boisements, pâtures, terrasses, fermes,...), si bien qu'il est difficile d'envisager l'introduction de nouveaux repères de grande hauteur qui ne rompent pas avec cette petite échelle.

■ RÔLES DES 3ème et 4ème PLANS :

- Les deux derniers plans constituent plutôt une échappée visuelle vers la plaine de Cléon, qui renseigne sur l'altitude et le dénivelé du plateau sur lequel on se trouve.
- La crête du massif de Saou indique, elle aussi, un dénivelé à venir derrière la plateau et donne une indication sur la profondeur du territoire.

Méthode

CHAMPS DE VISION ET PROFONDEURS DE CHAMP

INTERETS : Approcher objectivement le territoire perçu depuis les points de vue les plus sensibles définis précédemment et amorcer des préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

- Mettre en valeur les éléments structurants et essentiels dans la lisibilité du paysage.
- Décomposer le champ de vision en plans de lecture et identifier le rôle de chacun d'entre eux.
- Mettre en évidence la co-visibilité entre les éléments sensibles du paysage (site classé/inscrit, ligne de crête,...) et l'objet éolien, au sein d'un même champ de vision.

Outils

COUPES DE TERRAIN

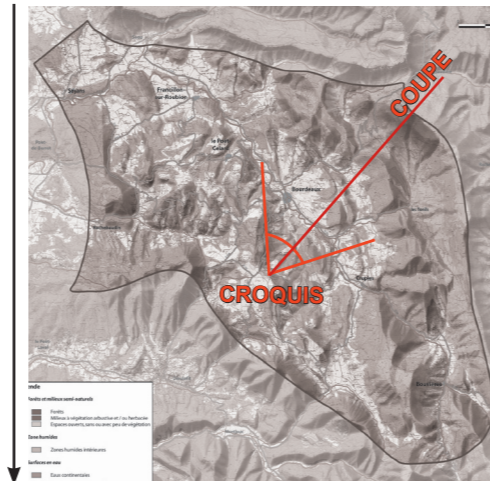
- Illustration graphique représentant la profondeur réelle du territoire, ce qui est perçu par rapport à la vision panoramique, et ce qui ne peut être perçu (fond de vallée, coteau,...). Mesure de l'échelle des reliefs et de leur distance aux points de vue.

CROQUIS D'ANALYSE DU PAYSAGE

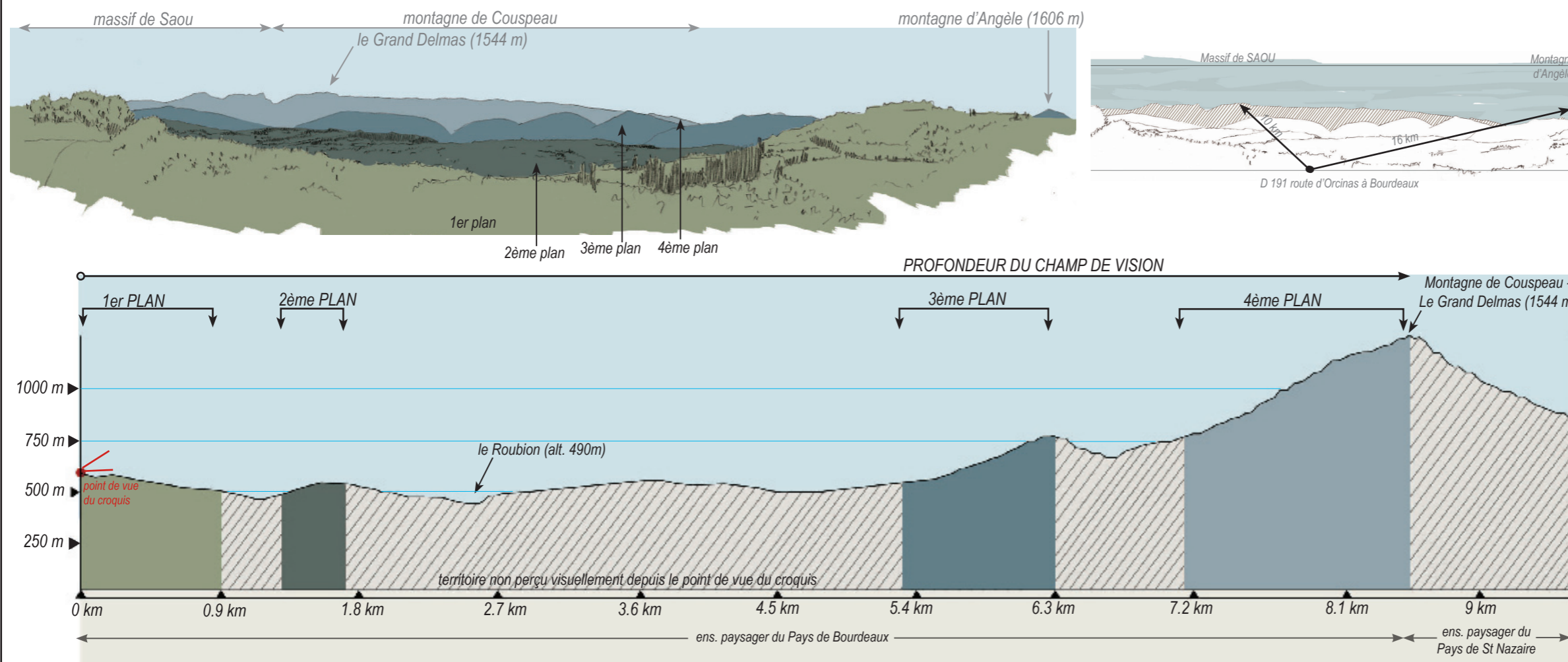
- Croquis décomposant le point de vue en horizons successifs, montrant l'importance relative de chacun d'entre eux dans la perception générale du paysage.
- Début de préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

→ Sources : photographies, terrain.

Ce point de vue est représentatif des champs de vision depuis la haute vallée du Roubion. Il propose un angle de vue depuis les coteaux Ouest vers les coteaux Est, dans la direction des montagnes de Saou, de Couspeau et d'Angèle. C'est cet horizon montagneux, composé d'une succession de plans, qui confère un caractère remarquable aux vues depuis certains points de l'ensemble paysager de Bourdeaux.



Depuis la D 191 entre Orcinas et Bourdeaux



Coupe de terrain sur la vallée du Roubion entre la D 191 et la montagne de Couspeau

■ RÔLE DES DIFFERENTS PLAN PAYSAGERS:

- Les 4 plans se lisent et sont perçus en même car ils ont tous les quatre à peu près la même proportion dans le champ de vision, ce que confirme la coupe de terrain.
- Du fait de cette même proportion, l'oeil passe progressivement d'un plan à l'autre jusqu'à s'arrêter sur la ligne d'horizon montagneuse qui constitue le cadre général de la scène paysagère. Chaque plan se détachant sur le plan suivant, jusqu'au dernier, celui-ci étant le plus important car c'est celui qui domine tous les autres de façon remarquable.
- La vue est remarquable car elle met en scène de nombreuses structures paysagères façonnées par la main de l'homme en regard de sommets montagneux aux altimétries croissantes et aux silhouettes très distinctes.
- Comme chaque plan se détache visuellement du plan suivant, il est difficilement envisageable, compte tenu de l'horizon montagneux remarquable de Saou à la montagne de Couspeau, d'introduire de nouveaux repères de grande hauteur.

Méthode

CHAMPS DE VISION ET PROFONDEURS DE CHAMP

INTERETS : Approcher objectivement le territoire perçu depuis les points de vue les plus sensibles définis précédemment et amorcer des préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

- Mettre en valeur les éléments structurants et essentiels dans la lisibilité du paysage.
- Décomposer le champ de vision en plans de lecture et identifier le rôle de chacun d'entre eux.
- Mettre en évidence la co-visibilité entre les éléments sensibles du paysage (site classé/inscrit, ligne de crête,...) et l'objet éolien, au sein d'un même champ de vision.

Outils

COUPES DE TERRAIN

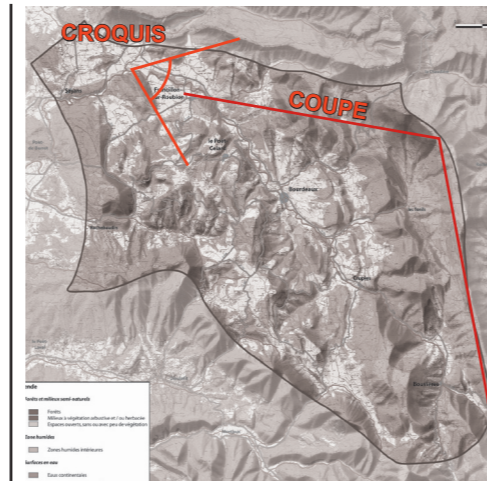
- Illustration graphique représentant la profondeur réelle du territoire, ce qui est perçu par rapport à la vision panoramique, et ce qui ne peut être perçu (fond de vallée, coteau,...). Mesure de l'échelle des reliefs et de leur distance aux points de vue.

CROQUIS D'ANALYSE DU PAYSAGE

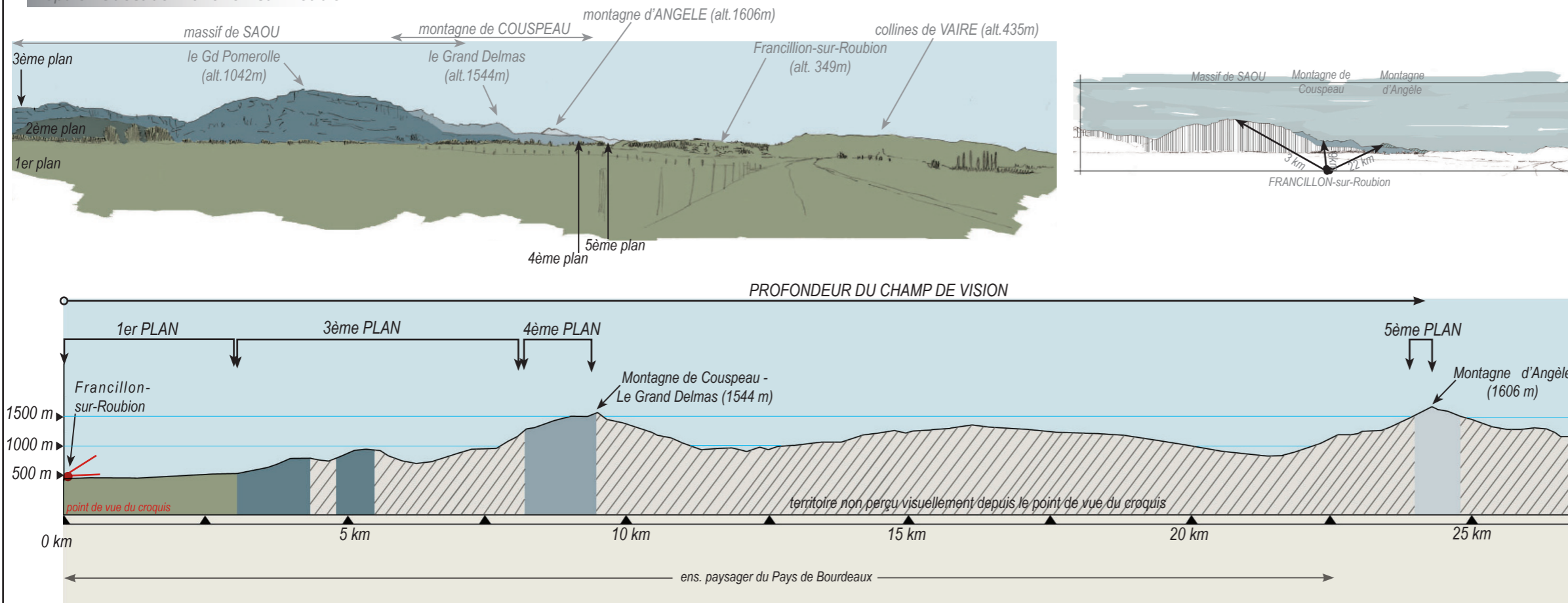
- Croquis décomposant le point de vue en horizons successifs, montrant l'importance relative de chacun d'entre eux dans la perception générale du paysage.
- Début de préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

→ Sources : photographies, terrain.

Ce point de vue est représentatif des champs de vision depuis la basse vallée du Roubion. Il propose un angle de vue moins ouvert que les points de vue en altitude (Bourdeaux, Poët Célard,...) et les montagnes s'imposent rapidement dans le champ de vision car les dénivellés sont très importants.



Depuis l'Ouest de Francillon-sur-Roubion



Coupe de terrain entre la vallée du Roubion et la montagne d'Angèle

■ RÔLE DES DIFFERENTS PLAN PAYSAGERS:

- Le fond de la vallée du Roubion représente le premier plan. Son rôle est important car il présente un relief peu élevé, qui se différencie nettement des arrière plans très montagneux .
- Les 3ème, 4ème et 5ème plans jouent un rôle de cadre visuel d'autant plus important, que le point de vue se trouve en fond de vallée, les dénivellés sont donc maximaux.
- D'autre part, les premières montagnes (le massif de Saou) sont très proches du point ce qui renforce leur domination et leur rôle de toile de fond sur laquelle vont se détacher les différentes structures paysagères, y compris tout nouveau repère vertical et quelle que soit sa hauteur.
- Il est donc difficile d'envisager une superposition visuelle de grands repères verticaux avec l'horizon formé par les montagnes de Saou, Couspeau et Angèle.

Méthode

CHAMPS DE VISION ET PROFONDEURS DE CHAMP

INTERETS : Approcher objectivement le territoire perçu depuis les points de vue les plus sensibles définis précédemment et amorcer des préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

- Mettre en valeur les éléments structurants et essentiels dans la lisibilité du paysage.
- Décomposer le champ de vision en plans de lecture et identifier le rôle de chacun d'entre eux.
- Mettre en évidence la co-visibilité entre les éléments sensibles du paysage (site classé/inscrit, ligne de crête,...) et l'objet éolien, au sein d'un même champ de vision.

Outils

COUPES DE TERRAIN

- Illustration graphique représentant la profondeur réelle du territoire, ce qui est perçu par rapport à la vision panoramique, et ce qui ne peut être perçu (fond de vallée, coteau,...). Mesure de l'échelle des reliefs et de leur distance aux points de vue.

CROQUIS D'ANALYSE DU PAYSAGE

- Croquis décomposant le point de vue en horizons successifs, montrant l'importance relative de chacun d'entre eux dans la perception générale du paysage.
- Début de préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

→ Sources : photographies, terrain.



- POINT D'APPEL VISUEL MAJEUR -
Ce sont des points de repères formés par les massifs montagneux les plus élevés et/ou dont la morphologie particulière est facilement identifiable et attire l'oeil.



- SILHOUETTE BÂTI ET POINT D'APPEL VISUEL -
Les principaux points d'appel bâtis (et également points de vue) sont constitués par les villages perchés qui dominent la vallée du Roubion (Bourdeaux et le Poët Célard).



- COL -
Les cols de Boutière et Ventabrun sont les deux cols qui présentent les enjeux paysagers les plus importants car ils proposent de larges vues mettant en scène les silhouettes remarquables des montagnes de Saou et de Couspeau avec des premiers plans paysagers ruraux - patrimoniaux.



- CHAMP DE VISION (OUVERTURE ET DIRECTION) -
Il existe des champs de vision propres à chaque point de vue, néanmoins, on peut les regrouper en différentes familles, qui présentent des enjeux paysagers différents. Ainsi, les principaux axes de vision sont surtout orientés Sud-Ouest / Nord-Est, c'est à dire en direction du massif de Saou, de la montagne de Couspeau et dans une moindre mesure vers la montagne d'Angèle. Les enjeux paysagers liés à ces champs de vision sont donc d'autant plus importants que le caractère remarquable de l'ensemble paysager est en grande partie lié à la perception visuelle de ce grand horizon montagneux.



- DIRECTION DU CHAMP DE VISION -



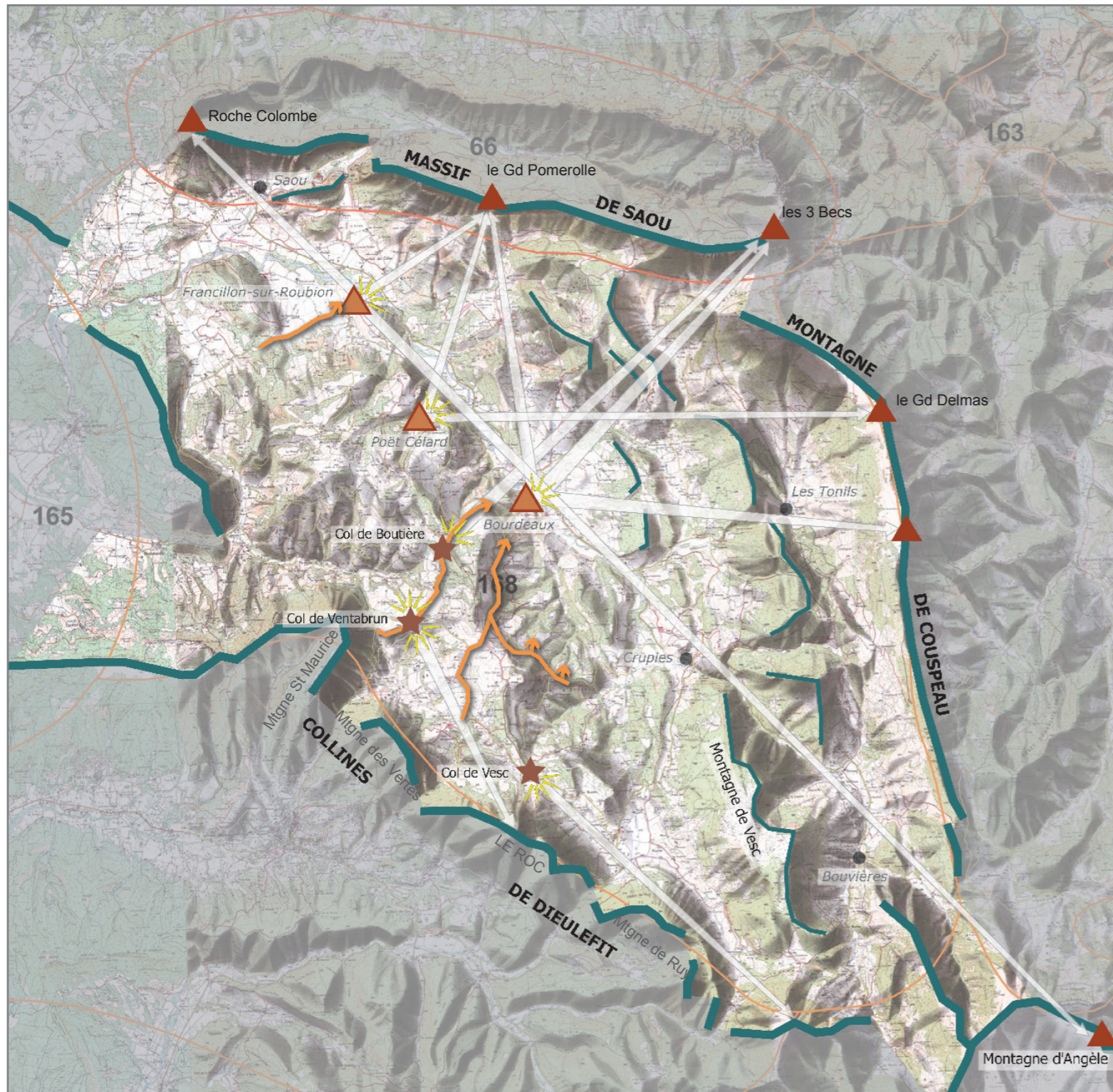
- ITINERAIRE MAJEUR DE PERCEPTION VISUELLE LIÉ AU CARACTERE REMARQUABLE -
Ce sont des routes qui proposent des champs de vision ouverts vers le massif de Saou et la montagne de Couspeau, celles-ci conférant un caractère remarquable à l'ensemble paysager car elles dominent à elles deux une grande partie du paysage par leur emprise et leur échelle.



- LIGNE DE CRETE STRUCTURANTE -
Elles font partie des nombreuses montagnes qui encadrent le Pays de Bourdeaux et constituent généralement la ligne d'horizon et donc la limite des champs de vision; au-delà, le paysage n'est donc pas perceptible. Ainsi, en Pays de Bourdeaux, les champs de vision sont assez peu profonds du fait de la hauteur des montagnes. D'autre part, la limite du champ de vision correspond à peu près «aux limites» géographiques de l'ensemble paysager.



- AUTRE LIGNE DE RELIEF STRUCTURANTE -
Elles correspondent également à des lignes de relief mais ne marquent pas la ligne d'horizon, cependant, elles contribuent à délimiter des plans paysagers.



Carte des perceptions visuelles majeures dans l'ensemble paysager.

Méthode

PERCEPTIONS VISUELLES

INTERET : apprécier objectivement et matérialiser cartographiquement les perceptions visuelles majeures.

■ Mesurer l'étendue des champs de vision et leur profondeur, en fonction des points de vue à enjeux.

■ Mettre en valeur les éléments structurants dans la perception du paysage depuis ces points de vue.

Outils

CARTE LEGENDEE

■ Elle localise les points de vue présentant des enjeux paysagers importants.

■ Elle localise les éléments de paysage orientant la lecture du paysage (points d'appel, silhouette bâtie, boisements occultant,...).

■ Elle représente les lignes structurantes du relief (lignes de crêtes, plateau ou sommet marquant,...).

■ Elle représente la profondeur réelle du territoire perçu (même au delà des «limites» du territoire étudié).

→ Sources : photographies, terrain, carte au 1/25000ème

Méthode

SIMULATIONS THEORIQUES D'IM- PLANTATIONS, APPRECIATION DES EFFETES VISUELS, DEDUCTIONS ET PRECONISATIONS

- Implanter des objets verticaux théoriques (bâtons blancs par exemple) dans un champ de vision présentant de forts enjeux paysagers.
- Apprécier les effets visuels produits, notamment la concurrence avec les caractères remarquables du paysage.
- Procéder ainsi par itérations et rechercher des implantations «judicieuses» qui respectent les bassins de vision et les profondeurs de champ particuliers liés à des sites sensibles, qui respectent les distances de retrait par rapport à un élément structurant du paysage (village perché, ligne de crête,...), qui respectent la capacité d'accueil du territoire par rapport à des parcs éoliens déjà implantés (effet cumulatif, rythme, distance,...).

Outils

CROQUIS DE SIMULATIONS SUR LA BASE DES POINTS DE VUE A FORTS ENJEUX PAYSAGERS

- Simuler l'implantation de nouvelles éoliennes en fonction de la distance au point de vue, de la localisation sur tel ou tel plan de lecture du paysage.
- Etudier le rythme d'un parc éolien en fonction des parcs déjà constitués, des lignes structurantes du relief,...

SCHEMAS GENERAUX DE PRECONI- SATIONS

- Croquis de principe d'implantations types, non localisées géographiquement mais par rapport à un cas typique mis en valeur dans l'ensemble paysager (préconisations par rapport à un village en promontoire ou en fond de vallée, par rapport à un axe de vue,...).

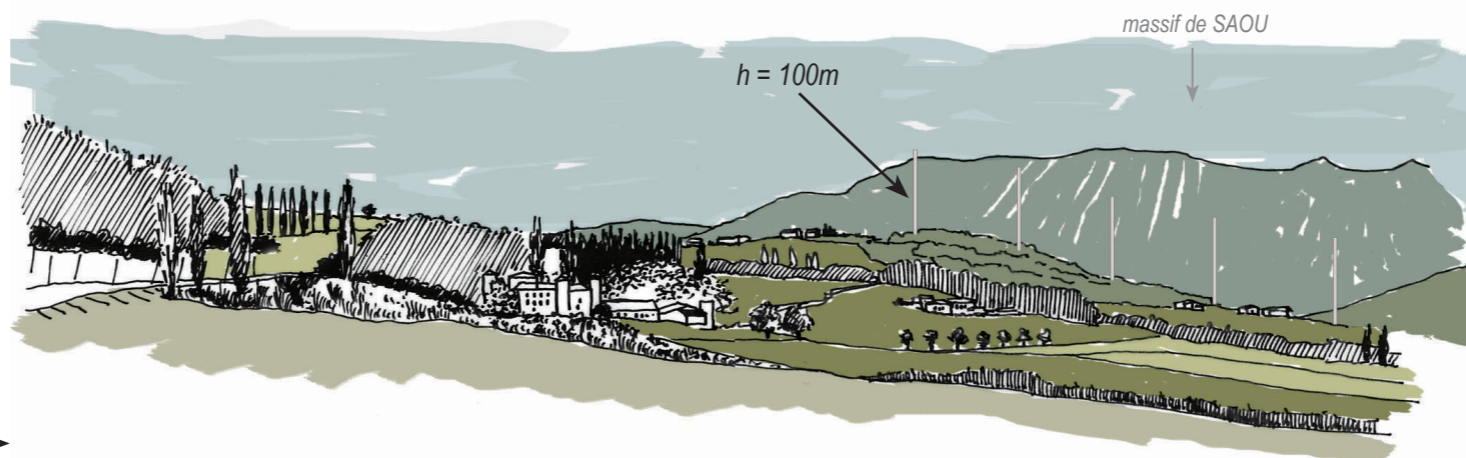
→ Sources : photographies, terrain.

- Les repères de 100m rendent l'échelle de l'horizon montagneux de Saou et des coteaux beaucoup plus petite: ils s'imposent à elle car ce sont les seules échelles verticales de cet ordre.

- Les repères de 100m créent à eux seuls un plan paysager supplémentaire. Celui-ci brouille la lisibilité de l'horizon montagneux et porte atteinte au caractère remarquable de l'ensemble paysager du Pays de Bourdeaux.

- D'autre part, l'échelle verticale de 100m écrase le premier plan qui confère au paysage son caractère rural-patrimonial avec ses nombreuses structures paysagères à échelle humaine.

Introduction de nouveaux repères verticaux de 100m sur les coteaux Ouest de la vallée du Roubion

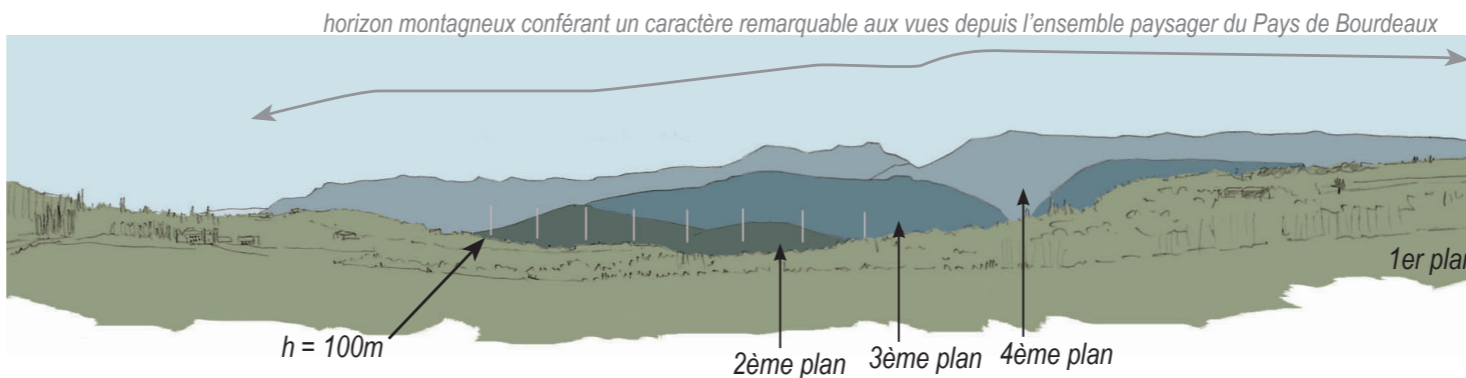


Superposition visuelle à éviter entre de grands éléments verticaux et l'horizon montagneux du massif de Saou pour ne pas perturber la lisibilité, l'aspect imposant et le rôle de cadre visuel de ce dernier.

- Les repères de 100m sur les coteaux Est sont plus proches physiquement des 2ème, 3ème et 4ème plans montagneux qui confèrent un caractère remarquable aux vues depuis le Pays de Bourdeaux. Ces repères brouillent la gradation progressive et régulière entre les plans paysagers, car ils en viennent à créer un plan supplémentaire qui est de nature très différente.

- Quel que soit leur éloignement du point de vue, des repères d'une centaine de mètres de hauteur implantés sur les coteaux Est, affaibliront toujours les arrière plans montagneux qui sont essentiels dans la lecture du caractère remarquable de l'ensemble paysager.

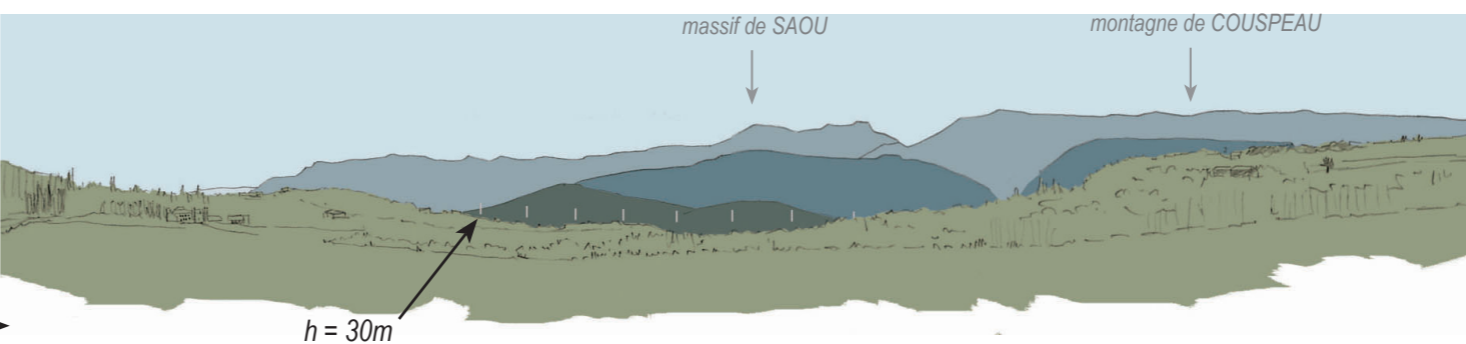
Introduction de nouveaux repères verticaux de 100m sur les coteaux Est de la vallée du Roubion.



- Des repères verticaux d'une trentaine de mètres, ne trouvent pas forcément mieux leur place, car leur physionomie et leur échelle sont très peu présentes au sein de l'ensemble paysager.

- D'autre part, leurs silhouettes se découperont toujours des arrière plans car ceux-ci sont très souvent boisés, pâturés ou cultivés. Même si des repères de 30m n'écraseront pas l'échelle de l'horizon montagneux des massifs de Saou et de Couspeau, ils viendront en tout cas brouiller leur lecture.

Introduction de nouveaux repères verticaux de 30m sur les coteaux Est de la vallée du Roubion.



Méthode

SIMULATIONS THEORIQUES D'IM-PLANTATIONS, APPRECIATION DES EFFETES VISUELS, DEDUCTIONS ET PRECONISATIONS

- Implanter des objets verticaux théoriques (bâtons blancs par exemple) dans un champ de vision présentant de forts enjeux paysagers.
- Apprécier les effets visuels produits, notamment la concurrence avec les caractères remarquables du paysage .
- Procéder ainsi par itérations et rechercher des implantations «judicieuses» qui respectent les bassins de vision et les profondeurs de champ particuliers liés à des sites sensibles, qui respectent les distances de retrait par rapport à un élément structurant du paysage (village perché, ligne de crête,...), qui respectent la capacité d'accueil du territoire par rapport à des parcs éoliens déjà implantés (effet cumulatif, rythme, distance,...).

Outils

CROQUIS DE SIMULATIONS SUR LA BASE DES POINTS DE VUE A FORTS ENJEUX PAYSAGERS

- Simuler l'implantation de nouvelles éoliennes en fonction de la distance au point de vue, de la localisation sur tel ou tel plan de lecture du paysage.
- Etudier le rythme d'un parc éolien en fonction des parcs déjà constitués, des lignes structurantes du relief,...

SCHEMAS GENERAUX DE PRECONISATIONS

- Croquis de principe d'implantations types, non localisées géographiquement mais par rapport à un cas typique mis en valeur dans l'ensemble paysager (préconisations par rapport à un village en promontoire ou en fond de vallée, par rapport à un axe de vue,...).

→ Sources : photographies, terrain.

- Les repères verticaux de 100m n'écrasent pas les montagnes de Saou et de Couspeau par leur hauteur, en revanche leur échelle est suffisante pour créer un obstacle visuel à la lecture de plusieurs arrière plans paysagers, importants dans la mise en scène des éléments de patrimoine (les ruines du château, l'habitat disséminé et les parcelles agricoles,...).

- Les repères de 100m entrent en concurrence visuelle directe avec les ruines du vieux châteaux de Bourdeaux et le dominant bien qu'ils se trouvent sur le versant d'en face.
La position stratégique du château, en promontoire sur la vallée, s'en trouve donc affaiblie d'autant plus que son détachement des arrière-plans montagneux est moins évident.

Introduction de nouveaux repères verticaux de 100m dans la vallée du Roubion



Superposition visuelle à éviter entre de grands éléments verticaux et des éléments identitaires du patrimoine surtout lorsque ces derniers prennent tout leur sens à l'échelle du grand paysage

- Les repères verticaux de 30m n'affaiblissent pas l'échelle montagnes de Saou et de Couspeau par leur hauteur, en revanche ils concurrencent toujours visuellement les éléments de patrimoine (ruines du château, habitat, ...) importants dans l'appréciation du caractère rural-patrimonial de l'ensemble paysager.

- D'autre part, ces éléments de 30m introduisent des échelles verticales au sein d'un grand paysage dont les lignes de force s'étirent progressivement et graduellement à l'horizontal jusqu'aux massifs de Saou et de Couspeau, ce qui est dommageable pour la cohérence des perceptions visuelles depuis les coteaux de la vallée du Roubion.

Introduction de nouveaux repères verticaux de 30m dans la vallée du Roubion



Méthode

SIMULATIONS THEORIQUES D'IM-PLANTATIONS, APPRECIATION DES EFFETES VISUELS, DEDUCTIONS ET PRECONISATIONS

- Implanter des objets verticaux théoriques (bâtons blancs par exemple) dans un champ de vision présentant de forts enjeux paysagers.
- Apprécier les effets visuels produits, notamment la concurrence avec les caractères remarquables du paysage .
- Procéder ainsi par itérations et rechercher des implantations «judicieuses» qui respectent les bassins de vision et les profondeurs de champ particuliers liés à des sites sensibles, qui respectent les distances de retrait par rapport à un élément structurant du paysage (village perché, ligne de crête,...), qui respectent la capacité d'accueil du territoire par rapport à des parcs éoliens déjà implantés (effet cumulatif, rythme, distance,...).

Outils

CROQUIS DE SIMULATIONS SUR LA BASE DES POINTS DE VUE A FORTS ENJEUX PAYSAGERS

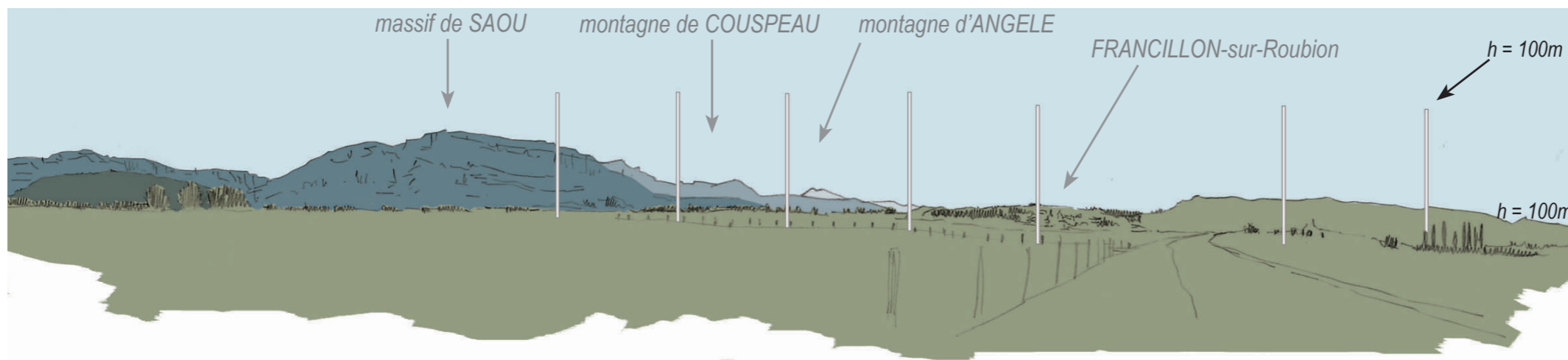
- Simuler l'implantation de nouvelles éoliennes en fonction de la distance au point de vue, de la localisation sur tel ou tel plan de lecture du paysage.
- Etudier le rythme d'un parc éolien en fonction des parcs déjà constitués, des lignes structurantes du relief,...

SCHEMAS GENERAUX DE PRECONISATIONS

- Croquis de principe d'implantations types, non localisées géographiquement mais par rapport à un cas typique mis en valeur dans l'ensemble paysager (préconisations par rapport à un village en promontoire ou en fond de vallée, par rapport à un axe de vue,...).

→ Sources : photographies, terrain.

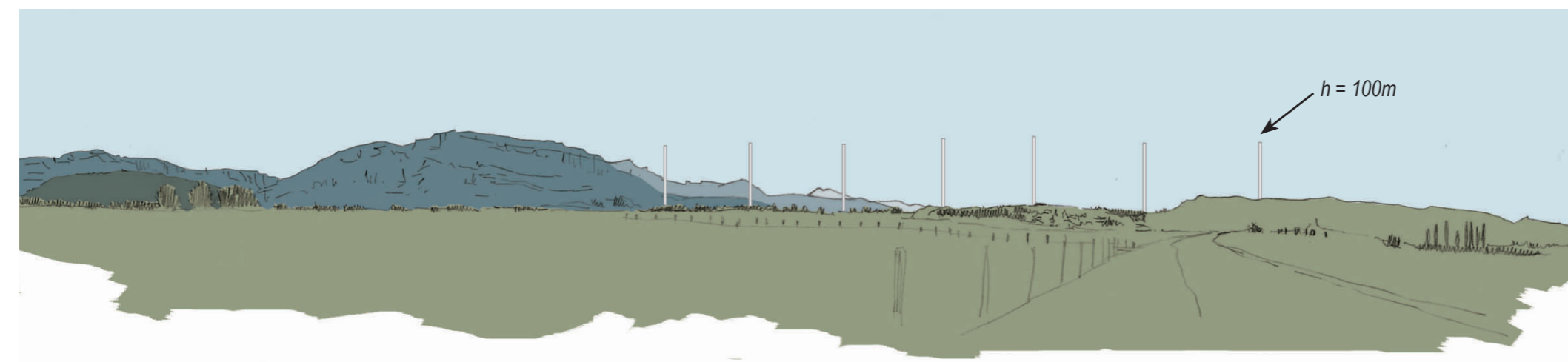
Introduction de nouveaux repères verticaux de 100m dans la basse vallée du Roubion



Superposition visuelle à éviter entre de grands éléments verticaux et l'horizon montagneux qui s'étend du massif de Saou jusqu'à la montagne d'Angèle pour ne perturber ni la lisibilité, ni le rôle de cadre visuel de ce dernier.

- Implantés perpendiculairement à l'axe de la vallée, des repères verticaux de 100m de hauteur barrent le champ de vision et se posent en obstacle à la perception de l'horizon montagneux remarquable du massif de Saou à la montagne d'Angèle. La silhouette de la montagne d'Angèle est d'autant plus importante qu'elle n'est perceptible que depuis certains points de vue dans l'ensemble paysager.
- Tout autre implantation par rapport à la vallée (dans l'axe, au centre, au pied des sommets montagneux) produirait le même rapport d'échelle déséquilibré avec l'horizon montagneux et les lieux de vie alentours.

Introduction de nouveaux repères verticaux de 100m dans la basse vallée du Roubion



- Quel que soit le positionnement de repères verticaux de 100m au sein de la basse vallée du Roubion, le rapport d'échelle avec les sommets montagneux alentours paraîtra toujours déséquilibré car les repères verticaux et les principaux points de vue (Francillon-sur-Roubion, village de Saou, Soyans, les routes de la vallée: D 538, D 136) se trouveront à des altitudes proches.
- Dans certains cas, les repères verticaux de grande hauteur peuvent nettement dominer des villages en promontoire comme Francillon-sur-Roubion, en plus d'écraser visuellement l'échelle de l'horizon montagneux remarquable. Cette situation est à proscrire totalement.



Incompatibilité entre le caractère remarquable de l'ensemble paysager et l'éolien :



PERIMETRE D'INFLUENCE VISUELLE DES ELEMENTS DE PAYSAGE REMARQUABLES

L'implantation d'éoliennes dans cette zone est à exclure sous peine d'interférence des éoliennes dans les champs de vision entre l'observateur et les points particuliers du paysage : risques de banalisation du paysage.



BASSINS DE VISION DES PLATEAUX OU DES VALLEES STRUCTURANTS DE L'ENSEMBLE PAYSAGER

L'implantation d'éoliennes dans cette zone est à exclure sous peine d'interférence : risque de perturbation des perspectives visuelles remarquables liées à ces axes visuels.



COLS

Ce sont des points privilégiés de découverte du paysage. Ils marquent le passage entre 2 vallées, 2 bassins de vie et 2 bassins de vision. L'implantation d'éoliennes à proximité des cols est incompatible avec ce caractère de l'ensemble paysager: les éoliennes auraient une forte influence visuelle sur les 2 bassins de vie et le risque de surplomb est important.



MASSIFS SE DEMARQUANT PAR LEUR HAUTEUR ET LEUR SILHOUETTE SINGULIERE. ILS CONFERENT UN CARACTERE REMARQUABLE A L'ENSEMBLE PAYSAGER

Ces points de repères ne peuvent pas accueillir d'éoliennes sans risque de banalisation du paysage et d'atteinte aux éléments identitaires du Pays de Bourdeaux. On proscriera également l'implantation d'éoliennes entre les principaux points de découverte du paysage (cols, lieux de vie, routes principales) et ces éléments marqueurs du paysage.

Méthode

L'ENSEMBLE PAYSAGER EST INVENTORIE COMME «ENSEMBLE PAYSAGER REMARQUABLE» PAR LA DIREN

INTERET : identifier ce qui fait «le(s) caractère(s)» du territoire étudié, croiser ces facteurs avec les données liées à l'éolien et définir la concordance ou non avec l'élément éolien.

■ Définir les critères de remarquabilité de l'ensemble paysager selon son relief, sa morphologie, ses moyens de découverte, de sa reconnaissance sociale et des perceptions visuelles qu'il offre sur lui-même ou sur d'autres ensembles paysagers.

Outils

CARTE DES ZONES D'EXCLUSION DE L'EOLIEN

■ Cartographie des zones dans lesquelles il y a incompatibilité entre l'éolien et ce qui confère le ou les caractères remarquable(s) au territoire étudié.

→ Sources : Schéma éolien de la Drôme, Atlas de l'environnement en Rhône-Alpes (DIREN), cartes topographiques au 1-25000ème. terrain, photographies.

■ Ce que dit le SCHEMA EOLIEN DE LA DROME

- **Covisibilités:** Eviter les éoliennes de grande hauteur pour minimiser les impacts sur les arrière-plans et pour respecter les dénivelés des collines ou des reliefs. Etudier les projet par rapport aux arrière-plans: forêt de Saou, lignes de crêtes importantes (montagne de la Lance ou de Couspeau).

- **Logique d'aménagement:** Eviter le Nord de l'entité pour limiter les co-visibilités avec la forêt de Saou. Choisir des zones peu fréquentées et peu visibles du fait du conflit d'image potentiel.